

L'an deux mille vingt-trois, le 03 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 mars 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire. L'intégralité de la séance a été filmée et reste disponible sur le site Internet de la Ville.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8 (7)
Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 25 (26)
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Florence DAMET (à compter du I.2), Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Seye SENE ayant donné procuration à Madame Huguette LENOIR, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Monsieur Alexandre MARSAT, Anne LEPINE ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Jérémy RINGOT ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Florence DAMET (jusqu'au I.1 inclus) ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

Secrétaire de séance : Fernanda ALVES

Assistaient à la séance : L. ROUGER, C. GALAND, M. REGIS, Z. ARGELIES, E. BEYNEIX, C. CASTET, V. MERCHADOU.

Ordre du Jour

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

- I. **Administration Générale** – Rapporteurs **Monsieur le Maire, Dominique ASTIER, Marie HATTRAIT**
 1. Visite du Conseil Municipal des Enfants à l'Assemblée Nationale – Mandat spécial ;
 2. Convention de don d'unités centrales reconditionnées entre la Ville de Cenon et des associations de Ouakam au Sénégal ;
 3. Marché Portugais : Edition 2023 – Convention de mise à disposition et autorisation de signer ;
- II. **Ressources Humaines** – Rapporteur **Dominique ASTIER**
 1. Actualisation du tableau des emplois permanents ;
 2. Renouvellement de la convention avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG) ;
- III. **Administration Financière** – Rapporteur **Michaël DAVID**
 1. Vote des Taux d'Imposition 2023 ;
- IV. **Culture** – Rapporteur **Laïla MERJOUÏ**
 1. Ecole Municipale de Musique – demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'instruments ;
- V. **Patrimoine** – Rapporteur **Jean-Marc SIMOUNET**
 1. Avenant au Bail emphytéotique administratif du Centre Technique Municipal (CTM) et à la convention de mise à disposition avec la société GENECOMI
- VI. **Transition écologique** – Rapporteur **Léa RAINIER**
 1. Projet Alimentaire Territoriale (PAT) : demande de subvention auprès du Département de la Gironde ;
- VII. **Urbanisme** – Rapporteurs **Marie HATTRAIT, Cihan KARA**
 1. Avenant au bail commercial pour le restaurant du tennis Resto Starter – Association La Pena Rive Droite ;

2. Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal de la rue Gabriel Bès, située sur une partie de la parcelle AV 672 ;
3. Constat de la désaffectation effective du parking de la salle communale Henri Sellier et approbation de son déclassement du domaine public communal ;
4. Cession d'une emprise de la rue Gabriel Bès, située sur une partie de la parcelle AV 672, au profit de Domofrance ;
5. Cession de la salle Henri Sellier et de son parking, situés sur une partie de la parcelle cadastrée AV 672, au profit de Domofrance ;

VIII. Education – Enfance – Rapporteurs **Alexandre MARSAT, Claudine CHAPRON**

1. Restaurant scolaire : demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition de matériel ;
2. Convention de subvention avec l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat ;
3. Convention de subvention entre la Ville de Cenon et l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF) ;
4. Convention de subvention avec le Réseau Girondin de la Petite Enfance (RGPE) ;

IX. Sports – Rapporteur **Patrice BUQUET**

1. Dénomination du Complexe Aqualudique de Cenon ;
2. Complexe Aqualudique du Loret : Fixation des tarifs ;
3. Complexe Aqualudique du Loret : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS).

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Jean-François EGRON : Je donne la parole à Monsieur Moretti et puis on commencera.

Fabrice MORETTI : Merci. Ça va être très, très rapide. Je voulais quand même signaler que toutes ces violences autour des différentes décisions sont anormales dans une société comme la nôtre. Des violences, des dégradations, de l'intimidation, y compris sur des enfants d'élus, quel que soit le bord. Je trouve qu'on est, il me semble, dans un tournant et je souhaiterais que l'on retrouve un peu de sérénité dans nos débats, comme on peut l'avoir ici, avec du respect. Non, ne vous inquiétez pas.

Jean-François EGRON : Je ne suis pas inquiet.

Fabrice MORETTI : Non, non, non. Mais vous commencez à me regarder, non, non. Mais y compris ici, on a ce genre de débat, avec le respect des positions.

Jean-François EGRON : Absolument.

Fabrice MORETTI : Même si par moments, on pourrait éventuellement passer un peu la ligne, donc j'aimerais que l'on soit dans ce genre de débat, de relation, même si on n'est pas d'accord les uns avec les autres. Merci.

Jean-François EGRON : Comme vous l'avez dit, ici, ça se déroule avec beaucoup de sérénité, de respect mutuel et je souhaite, je ferais en sorte d'ailleurs, puisque c'est le maire qui a la police de cette entité qu'est le Conseil municipal, que ça reste de la sorte. Mais c'est toujours resté comme ça. Nous, on n'a ni jeté des cocktails molotov, ni brûlé les portes, mais personnellement, je condamne – et je pense que mes collègues aussi condamnent largement, tout s'écroule dès fois, oui – je condamne sans aucune ambiguïté les violences, quelles qu'elles soient. Il n'en demeure pas moins qu'il y a de la souffrance dans le pays et que ça aussi, il ne faut pas l'ignorer, parce qu'aujourd'hui, c'est une accumulation qui relève du prix de l'essence, du prix de l'alimentaire, du prix de l'électricité, du prix du gaz et la réponse sur la forme, sur la réforme des retraites, puisqu'on va sur ce niveau-là, n'était peut-être pas forcément celle qu'attendait la population et d'ailleurs, on en revient aujourd'hui qu'elle est positionnée largement contre cette réforme. Mais en ce qui concerne le sujet que vous avez et on restera sur ce sujet, avant d'aborder sur les violences, quelles qu'elles soient, moi, je suis un pacifiste et donc, je souhaite effectivement que le pays puisse vivre sans ces violences. Max Guichard.

Max GUICHARD : Oui. À un moment, je me posais la question vers qui la fusée de Monsieur Moretti allait atterrir. Parce que je sentais bien que ça allait atterrir quelque part, mais ça n'a atterri nulle part. Parce que la fusée, elle est réelle et elle est dramatique en effet, c'est le point d'accord que j'aurais avec Fabrice Moretti. Mais il y a eu une enquête dans le journal L'Humanité aujourd'hui, un journal d'opinion, qui montre combien le ministre de l'Intérieur fait du mal à notre démocratie. Et politiquement, combien Monsieur Macron fait du mal à notre démocratie. Et quand les gens aux plus hauts placés font du mal à la démocratie, il ne faut pas s'étonner qu'ensuite, la démocratie soit malade. C'est tout.

Jean-François EGRON : On ne va pas se répondre. Alors il y avait Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Juste affirmer que je rejoins totalement le propos de Max Guichard.

Jean-François EGRON : Très bien. Pas d'autres interventions ? Alors on va débiter le Conseil. Non, non, mais j'ai bien vu, mais je peux accorder ou non la parole et on ne va pas continuer sur le sujet. On s'est tout dit, je vous ai laissé vous exprimer. Oui, mais vous savez le respect mutuel, c'est aussi respecter les règles de l'assemblée. Visiblement, ça vous est inconnu. C'est ce que vous venez de faire. On va commencer. Alors donc, approbation du procès-verbal, est-ce qu'il y a des oppositions ou des remarques d'abord sur ce procès-verbal ? Aucune ? Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ? Très bien.

Le Procès Verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil. Ceci en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N° DM	En date du	Objet
2023-47	15 février 2023	Travaux de sécurisation de l'accès aux vestiaires par la coursive extérieure du complexe footballistique du Loret
2023-48	20 février 2023	Prestations de transport de personnes – Procédure n° 202236ACFCS - marché n° 202303ACFCS
2023-49	27 février 2023	Autorisation au Comptable Public à payer sans ordonnancement préalable
2023-50	27 février 2023	Convention de partenariat entre le PIXEL Relais Numérique de Cenon et l'Association US Cenon (Union Sportive Cennonaise)
2023-51	28 février 2023	Transfert du marché « Mission d'évaluation de la Cité Educative » à la Caisse des Ecoles de la Ville de Cenon
2023-52	28 février 2023	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un complexe footballistique – Avenant n°3 au marché 202041MOE
2023-53	1 ^{er} mars 2023	Résiliation du marché 202124TIC – Acquisition et installation de 12 caméras de vidéo-protections
2023-54	07 mars 2023	Avenant de prolongation à la Convention d'occupation du domaine public au profit du « logement de fonction » situé à l'école Léon Blum
2023-55	14 mars 2023	Convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession – 202 cours Victor Hugo

Jean-François EGRON : Est-ce que vous avez des questions sur l'une de ces décisions ? Aucune ? Très bien.

I – ADMINISTRATION GENERALE

1. Visite du Conseil Municipal des Enfants à l'Assemblée Nationale – Mandat spécial

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le Conseil Municipal de Cenon a acté la création d'un Conseil Municipal des Enfants (CME).

Suite aux élections réalisées en octobre 2022, 32 élèves scolarisés en classes de CM1 et CM2 dans les écoles élémentaires de la ville ont été élus pour un mandat de 2 ans.

Dans le cadre du plan d'action du CME 2022-2024, une visite de l'Assemblée Nationale est prévue sur invitation du Député de la 4^{ème} circonscription de la Gironde, Alain David.

Les objectifs de la visite sont les suivants :

- Développement de la citoyenneté ;
- Découverte des institutions de la République et de leur fonctionnement ;
- Découverte du rôle des Députés et du fonctionnement du processus législatif.

Cette sortie est prévue le 12 avril prochain.

Le projet prévoit le départ de :

- 31 enfants élus du CME ;
- 4 agents accompagnants de la Mairie ;
- 2 accompagnants issus des Francas de la Gironde ;
- Le Maire de Cenon.

Le budget de cette sortie (déplacement en train) est de 2500€. La somme est prévue au budget 2023 sur la ligne 611.34803.

Ceci exposé, il est demandé au Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 2022-135 du 4 juillet 2022 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 ;

Vu le décret n° 2019-1044 du 11 octobre 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991 ;

Considérant que le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal et avec l'autorisation de celui-ci ;

Considérant que la notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels ;

Considérant que la prise en charge de ces frais de déplacement restera conforme aux montants fixés par décret et votés lors du Conseil Municipal du 29 juin 2020 – délibération n°2020-70 ;

Considérant la nécessité d'approuver par délibération les frais liés au déplacement du Maire et du Conseil Municipal des Enfants à l'Assemblée Nationale ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette sortie à Paris pour la visite de l'Assemblée Nationale du Conseil Municipal des Enfants et les dépenses afférentes à ce projet ; conférer le caractère de mandat spécial pour Monsieur le Maire lors du déplacement prévu à Paris le 12 avril 2023 et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce déplacement.

Jean-François EGRON : Y a-t-il des remarques ? Aucune ? Très bien. Alors, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Convention de don d'unités centrales reconditionnées entre la Ville de Cenon et des associations de Ouakam au Sénégal

La signature d'une convention cadre le 06 novembre 2022, conformément à la délibération n°2022-141, entre les Villes de Ouakam et de Cenon a marqué les prémices d'une coopération décentralisée basée sur la solidarité dans tous les domaines dont celui du numérique.

La Ville de Cenon possède 30 unités centrales (UC) obsolètes qu'elle ne souhaite pas voir partir au rebus, de nombreux éléments n'étant toujours pas parfaitement recyclés. Il est donc proposé de reconditionner ces unités centrales en passant par un prestataire local, Ecomicro qui, depuis sa création en 1996, ne cesse d'évoluer pour promouvoir une économie circulaire, sociale et solidaire. La Ville de Cenon va donc prendre en charge les frais de reconditionnement par Ecomicro de ces unités centrales pour un coût total de 2160€ (soit 72€ par unité) et faire don de ces UC à des associations de la Ville de Ouakam afin d'aider à lutter contre la fracture numérique. Par cette action, la Ville de Cenon répond ainsi à plusieurs objectifs de développement durable.

La ville de Ouakam a identifié deux associations que Monsieur le Maire de Cenon a pu rencontrer sur place. Il s'agit de :

- L'association ESTEL : association sénégalaise, reconnue depuis 1999 qui gère un centre spécialisé, situé à Ouakam, pour 60 enfants, adolescents et adultes. Il accompagne des personnes atteintes de pathologies telles que l'autisme, la trisomie 21, l'épilepsie, l'encéphalopathie, la paralysie cérébrale (PC) et la déficience intellectuelle... L'association a pour vocation la défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel, notamment en permettant l'éducation, la scolarisation et la formation professionnelle, dans l'optique de rendre des derniers plus autonomes pour une meilleure intégration sociale. La défense de leurs droits passe également par des activités de plaidoyer auprès des pouvoirs publics et par des activités de sensibilisation auprès de la population sénégalaise.
- L'association Solidarité Entraide et Développement (ASED) : association sénégalaise qui œuvre pour la population dans son ensemble, son objet est de promouvoir la solidarité, le dialogue social et l'aide aux services à la population, dont la lutte contre l'illectronisme et l'insertion professionnelle et sociale. Elle est en partenariat avec les écoles de la ville de Ouakam notamment pour l'apprentissage de l'informatique avec un espace dédié qui lui permet de recevoir des élèves de collège. Le don de ces UC permettra d'alimenter un parc informatique pas assez étoffé pour la demande.

Afin d'encadrer ce don, une convention ci-annexée est prévue et est proposée au Conseil Municipal selon les termes suivants :

- La Ville de Ouakam sera la coordinatrice des dons d'UC auprès de l'association ESTEL et ASED qui œuvrent dans la ville, elle s'engage à remettre le matériel conformément à la convention ci-après annexée ;
- Le don se matérialise par l'envoi de 30 unités centrales reconditionnées à la Ville de Ouakam qui se chargera de leur réception et de la transmission aux associations concernées ;
- Les associations ne pourront céder ce matériel à un autre organisme et devra s'engager à l'utiliser dans le cadre de leurs activités ;
- La Ville de Ouakam se charge de vérifier auprès des associations concernées de la bonne utilisation des produits confiés par la Ville de Cenon.

La municipalité procédera à ce transfert d'unité centrale via un partenaire reconnu pour l'échange avec le Sénégal afin de s'assurer de leur acheminement aux bons destinataires.

Vu, la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu, la loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

Vu, les articles L3212-2, L3212-3, R3212-2 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu, l'article A115-1 du code du domaine de l'Etat ;

Vu, l'arrêté du 06 avril 2021 ;

Vu, la circulaire INTB1809792C du 24 mai 2018 ;

Vu, l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2022-141 du 03 octobre 2022 relative à la signature de la Convention cadre de partenariat entre la Ville de Cenon et la Ville de Ouakam ;

Considérant le souhait de la Ville de Cenon de collaborer avec la Ville de Ouakam concernant la transition écologique et la réduction de la fracture numérique, par le biais d'un don d'unités centrales reconditionnées auprès des associations de la Ville de Ouakam ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession à titre gratuit des 30 unités centrales reconditionnées de la Ville de Cenon aux associations ESTEL et ASED de la Ville de Ouakam ; autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de don de matériel informatique ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à ce don.

Jean-François EGRON : Merci, Dominique. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : C'est juste qu'on a abordé ça l'autre soir en commission des moyens généraux, qu'on va s'abstenir. Ce n'est pas une abstention d'opposition, c'est juste que l'on trouve que cette délibération, elle n'est pas assez précise. Elle n'est pas précise sur le délai de livraison, elle n'est pas précise sur le prestataire pour livrer les unités centrales, parce que pour aller là-bas, on imagine qu'il faut un transport très particulier. On ne va pas envoyer 30 personnes avec une unité centrale ou sous le bras. Donc, c'est des éléments qu'on avait abordés l'autre soir qui n'ont pas été complétés. Mais c'est normal, il n'y a pas de sujet là-dessus, mais c'était juste pour expliquer notre position.

Jean-François EGRON : Bien. Mais je vais vous donner des compléments d'information sur le sujet. Nous globalisons l'intégralité de notre action en direction de la ville de Ouakam, notamment il y a le volet handicap, mais il y a aussi ces unités centrales, qui pour certaines vont donc aller dans les écoles et quand on voit les écoles, on se dit qu'elles en ont bien besoin. Et une partie donc vers les associations du handicap dont on a parlé. Deuxième élément, on travaille avec Fatiha Barka justement à aider encore plus ces associations liées au handicap, en récoltant du matériel lié aux personnes handicapées, avec une association, qui a l'habitude d'utiliser des containers pour pouvoir envoyer sur plusieurs opérations et donc nous, on fera partir ce matériel médical. Évidemment qu'on en profitera pour que les unités centrales suivent le même chemin. Donc, c'est une recherche permanente de trouver des solutions qui soient coordonnées, qui soient conjointes pour que ça coûte le moins possible et que ça soit le plus efficace et que ça arrive à soulager cette commune, qui est dans une situation comme en connaissent beaucoup de communes des pays émergents. Voilà. Donc ceci est prévu. Évidemment, dès que l'expédition sera entièrement bouclée, je ne manquerai pas de vous informer pour savoir quand, comment et quel volume sont donc partis vers la ville amie de Ouakam. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Non. Qui s'abstient sur cette décision ? Qui s'oppose ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P BERTEAU

3. Marché Portugais : Edition 2023 – Convention de mise à disposition et autorisation de signer

L'association ALEGRIA Portugaise de Gironde (APG), organise depuis plusieurs années en partenariat avec la ville de Cenon, un marché d'artisanat d'art et de gastronomie afin de sensibiliser un large public sur la culture portugaise, fédérer les ressortissants lusitaniens de la Gironde et affirmer le jumelage entre la ville de Cenon, la ville de Paredes De Coura et la coopération économique avec la ville d'Arcos De Valdevez. Cette année le marché aura lieu du 26 au 29 mai 2023.

L'idée étant de maintenir un lien avec le pays d'origine pour la diaspora portugaise implantée en Gironde, mais également de créer un lien indéfectible entre les communautés française et portugaise.

Implantée à Cenon depuis plus de 30 ans, l'association ALEGRIA a su, grâce à l'organisation de son marché portugais, faire connaître Cenon dans tout l'hexagone. Initialement de dimension plus modeste, ce marché est très vite devenu un rendez-vous incontournable pour toute la communauté portugaise implantée en France. Le nombre de commerçants lusitaniens présents pendant ces trois journées ainsi que le nombre de personnes attendues n'ont cessé de s'accroître. Ce succès nécessite pour cette XI^{ème} édition la mise en place d'un dispositif spécial pour « grand rassemblement ».

La Ville de Cenon, sensible à l'intégration de la communauté portugaise sur son territoire et à la notoriété que lui procure la présence de l'association ALEGRIA, souhaite participer dans la mesure de ses capacités à l'organisation de cette manifestation tout en faisant respecter les règles d'occupation du domaine public et la nécessité de mettre en place un titre et une redevance d'occupation pour toutes les activités lucratives.

En effet, le marché se divise en deux types de stands :

- Ceux à vocation administratifs et informatifs, qui continuent de façon gracieuse les buts poursuivis par l'association APG et donc qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- Ceux qui ont une activité commerciale qui, outre la découverte des produits portugais, présente toutefois un caractère lucratif.

Afin de tenir compte de cette double occupation, il est proposé indépendamment de la délibération n°2018-90 prise le 1^{er} octobre 2018, de mettre en place un tarif d'occupation spécifique pour cette manifestation fixé à 0.10€ par m² et par jour d'occupation ; ce tarif étant un forfait qui comprend outre la surface occupée, les fluides, les mises à disposition de matériel, la logistique. Soit au vu de la surface sollicitée, une redevance d'occupation de 677.5 € par jour (2032.5 € pour l'ensemble du marché).

Ceci exposé,

Vu, l'article L2122-1 et suivants du CG3P ;

Vu, l'article R2122-1 et suivants du CG3P ;

Vu, la délibération n°2018-90 du Conseil Municipal de Cenon du 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant la demande de l'association ALEGRIA Portugaise de Gironde pour l'édition du XI^{ème} marché portugais sur le territoire de Cenon ;

Considérant la volonté de la Ville de Cenon d'autoriser la manifestation et de fixer un tarif d'AOT en adéquation avec l'évènement ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la mise à disposition du Parc du Loret pour l'organisation de la XI^{ème} édition de son marché portugais, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation de 677.5€ par jour d'occupation du 26 au 29 mai 2023 ; autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente ainsi que tous les documents liés à l'organisation du XI^{ème} marché portugais de Cenon.

Jean-François EGRON : Merci, Marie. Donc l'administration corrigera évidemment les dates de la délibération. Y a-t-il une demande d'intervention ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Comment ? Et Fernanda Alves évidemment se déporte sur ce vote-là, c'est tout à fait normal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

1 Ne Prend Pas Part au Vote
F. ALVES

Jean-François EGRON : Oui, tout à l'heure, petite précision supplémentaire pour Ouakam, parce qu'on parlait du handicap, etc. Je vous donne juste trois exemples de l'action sur le handicap et sur la ville. Au niveau du handicap, l'association Estel s'occupe donc d'enfants qui sont autistes, trisomiques et polyhandicapés. Les parents sont tenus

de payer 30 euros chaque mois. Le salaire moyen des personnes qui amènent leurs enfants-là est compris entre 180 à 240 euros. Le deuxième point, c'est l'autre association qui est la Maison des personnes handicapées où là ce sont des adultes, qui ont plutôt du handicap physique. Je ne vous dis pas l'état des fauteuils roulants et puis surtout le fait que les trottoirs et routes sont dans l'état que vous imaginez donc le matériel qu'on pourra récupérer sera le bienvenu, mais on connaît le souci que j'ai dans une autre collectivité sur l'inclusion et surtout l'accès au travail, ils n'ont que ça. C'est-à-dire le fait de travailler, il se fabrique donc des sacs, des poteries, etc. pour essayer d'avoir quelque argent, en sachant que vous connaissez un peu le système en Afrique, vous avez des marchands dans la rue, qui achètent des denrées et qui les revendent, c'est ce qui leur permet de vivre. Mais forcément, ce qui est fabriqué par cette association est nécessairement plus cher que ce que les autres vendent. Donc c'est très compliqué pour eux. Néanmoins, ça leur assure de la subsistance et c'est l'essentiel. Sur l'assainissement, un seul exemple. Il y a quelques routes goudronnées, mais la majorité ne l'est pas, c'est des routes sablonneuses, défoncées. Il y a une grande place qui est entourée de maisons et qui est à proximité, pas très loin de la piste de l'ancien aéroport qui est utilisé aujourd'hui. Donc vous voyez un peu les nuisances. Et là, on était en saison sèche. Mais en saison humide, il n'y a aucun système pour évacuer les eaux pluviales et quand la pluie tombe de manière assez dense, il y a la bagatelle de 1,50 mètre d'eau sur cette place. La mairie a essayé de pallier tant qu'elle a pu en faisant deux réservoirs qui sont ouverts avec des bouches d'égout et quand ils le peuvent, les employés de la mairie et les élus vont jusqu'à ces bouches, les ouvrent de manière à ce que ces fausses soient remplies, ce qui limite à peine le débit. Mais vous voyez la situation dans laquelle les gens sont, ça n'a rien à voir avec évidemment le bonheur que nous avons des services qui assurent un service public de qualité. Voilà d'où on part. En ce qui concerne le tableau des emplois permanents, on a voté pour le marché portugais. Et je remercie Fernanda Alves et puis Alegria qui ont relancé cette manifestation avec beaucoup de courage puisqu'après la pandémie, c'était très compliqué de remettre les choses en place, comme partout et c'est un marché qui a connu des heures de gloire et qui va en connaître de nouveaux, j'en suis sûr. Merci, Fernanda, et merci à l'association Alegria.

II – RESSOURCES HUMAINES

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'attaché territorial F/H afin de positionner la cheffe de projet relations internationales sur un poste de catégorie A au vu de ses missions. En effet, recrutée en novembre 2021 sur un poste de rédacteur territorial, l'agent a rapidement fait évoluer le poste sur des missions de catégorie A, en développant des projets ambitieux et à forte valeur ajoutée pour la commune.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Attaché territorial	1	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu, le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14 ;

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces modifications.

Jean-François EGRON : Très bien. Merci Dominique. Y a-t-il des questions ? Oui, monsieur Commarieu.

Olivier COMMARIEU : On a la commission. On n'a pas bien compris exactement. La cheffe de projet en poste est-elle titulaire ou contractuelle ?

Dominique ASTIER : Elle est titulaire puisqu'elle était recrutée au grade de rédacteur territorial.

Olivier COMMARIEU : Mais par contre, elle n'a pas obtenu le concours.

Dominique ASTIER : Non. Mais elle peut l'avoir demain.

Olivier COMMARIEU : Elle peut l'avoir demain.

Dominique ASTIER : Voilà.

Jean-François EGRON : Ce qu'on lui souhaite, comme tout le monde, de progresser dans la fonction publique. On le souhaite à tout...

Olivier COMMARIEU : Par contre, on nous a bien dit qu'elle venait de l'échouer et qu'il se passait deux ans avant le prochain passage du concours. Donc, je ne comprends pas le processus qui amène à proposer cette personne sur une catégorie A, alors qu'elle est en catégorie B aujourd'hui.

Jean-François EGRON : Non, non. Là, on parle d'un poste, on ne parle pas d'une personne, c'est le tableau des effectifs. Ça veut dire qu'on a ouvert un poste de Catégorie A. Si demain, elle avait le concours, elle pourra être nommée sur ce poste-là. Mais en aucun cas il ne s'agit d'une promotion de la personne.

Olivier COMMARIEU : Donc, elle reste bien Catégorie B cette personne ?

Jean-François EGRON : Elle reste bien en Catégorie B et elle doit passer le concours comme tout le monde. Il n'y a pas de différence, en aucune manière. Y a-t-il d'autres questions ? Non. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

2. Renouvellement de la convention avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne (AIHG)

Par délibération du 13 novembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne.

Il s'agit d'une association intermédiaire régie par l'Art. L. 5132-7 du Code du Travail selon lequel « les associations intermédiaires sont des associations conventionnées par l'Etat ayant pour objet l'embauche des personnes sans emploi,... en les mettant à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou de personnes morales... ».

L'objectif consiste à pallier aux besoins de renfort :

- dans les écoles, notamment pour le créneau de la restauration de 12h à 14h et, ainsi, garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des enfants sur le temps de pause méridienne, lorsque l'intégralité du pool de remplacement est affectée sur ce créneau horaire ;
- auprès des équipes d'entretien des locaux municipaux afin de maintenir des prestations de qualité lorsque des agents sont absents ;

- auprès des équipes du service logistique qui sont soumises à une forte saisonnalité de leur activité, liée aux manifestations pendant la période estivale ;
- sur des prestations de service lors de certains évènementiels portés par la collectivité.

Le personnel mis à disposition est formé et travaille dans d'autres structures sur la rive droite.

La convention a été renouvelée par délibérations du 17 décembre 2018, du 16 décembre 2019, du 14 décembre 2020 et du 15 décembre 2021.

Le bilan de fonctionnement est toujours positif, les compétences des personnels mis à disposition correspondent aux besoins des services et la réactivité de l'association est très satisfaisante.

Vu, le Code du Travail et notamment l'article L.5132-7 ;

Vu, le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu, la délibération n°2017-136 du Conseil Municipal du 13 novembre 2017 et les délibérations de renouvellement ;

Considérant qu'il convient de renouveler, compte tenu de la qualité de ces prestations, la convention pour l'année 2023 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler les conventions avec l'Association Intermédiaire des Hauts de Garonne pour l'année 2023 et autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document y afférent.

Dominique ASTIER : Pour vous expliquer un petit peu, pour ceux qui s'en souviennent, lors du dernier conseil municipal, j'avais présenté une délibération, il s'agissait uniquement de l'augmentation du taux horaire suite à l'augmentation du SMIC. On aurait dû en même temps revoter la nouvelle convention pour 2023. C'est pourquoi, aujourd'hui, je vous présente cette délibération. Il s'agit de renouveler. Ce n'est pas une convention, parce que ce sont des conventions qui reprennent tous les objectifs et tous les services : les écoles, le cabinet du maire, l'entretien, les services techniques. Donc, vous avez plusieurs conventions qui font suite à la délibération que je viens de vous présenter et vous en demander de bien vouloir autoriser le maire à les signer.

Jean-François EGRON : Il ne travaille pas au cabinet, il le nettoie.

Dominique ASTIER : Non, non, non. C'est dans le cas où le cabinet organise des événements, donc il faut signer la convention avec le cabinet.

Jean-François EGRON : C'est bien. Parce que tu dis au cabinet, on ne sait pas trop.

Dominique ASTIER : Ah oui.

Jean-François EGRON : Très bien. Merci, Dominique de l'avoir présenté. Est-ce qu'il y a des questions ? Aucune question. Je soumetts à votre vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

III – ADMINISTRATION FINANCIERE

1. Vote des Taux d'Imposition 2023

Le produit fiscal à taux voté nécessaire à l'équilibre du Budget 2023 s'élève à 17 481 632 euros, et nécessite une augmentation des taux de 9%, qui représente 1 444 350€ de recettes supplémentaires.

En effet, cette mesure est essentielle pour l'équilibre du Budget 2023. L'estimation des recettes fiscales du BP 2023 a intégré outre la revalorisation forfaitaire de 7,1%, une variation physique de +5% correspondant à la livraison effective de 378 logements sur la commune.

Au final, l'état 1259, joint en annexe, fait état d'une variation des bases prévisionnelles bien en deçà des prévisions budgétaires. Pour le bon déroulement de l'exercice budgétaire, cette augmentation des taux de 9% est nécessaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les taux d'imposition 2023 qui permettent d'obtenir un produit attendu des ressources à taux voté de 17 481 632 euros nécessaire à l'équilibre du Budget 2023, soit :

* <u>Taxe d'Habitation</u> :	28,31%
* <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</u> :	58,46%
* <u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</u> :	74,07%

Ceci exposé,

Vu, l'article 16 de loi 2019-1479 de finances pour 2020 prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, l'article 1639A du Code Général des Impôts ;

Vu, les délibérations n°2023-07 et 2023-29 portant débat d'orientation budgétaire et vote du budget primitif ;

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition avant le 15 avril de l'année considérée ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter les taux d'imposition tel qu'exposé ci-dessus.

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, permettez-moi d'abord de remercier la direction des finances, placée sous l'autorité de madame la Directrice générale des services, pour la qualité du travail fourni et les précieux conseils dispensés aux élus. Nous voici arrivés aujourd'hui au terme du processus de construction budgétaire tel qu'il a été exposé en commission des moyens généraux le 28 mars. Rappelez-vous, nous avons déjà largement débattu le 30 janvier dernier des orientations budgétaires, puis nous avons voté le budget primitif, ou BP, le 27 février. Non, sans difficulté, nous sommes parvenus à l'équilibrer en comprimant drastiquement les dépenses de fonctionnement. Baisse des crédits aux services, aucun recrutement RH sur le budget principal, baisse des subventions aux associations et aux organismes satellites après deux années de maintien en pleine crise sanitaire. Vous connaissez le contexte dans lequel évoluent les collectivités. Toujours moins de dotations, plus 250 000 pour la ville de Cenon, et toujours plus de charges transférées par l'État. Mesures réglementaires RH : 700 000 euros. Ségur de la santé : 250 000 euros. Dédouement des classes : 110 000 euros. Au titre d'identité : 150 000 euros. Soit près de 1 200 000 euros de charges transférées sur la ville. Si on rajoute à cela les dépenses imprévues et substantielles, comme le Covid, 1,7 million pour la ville ou l'énergie 1,5 million, notre commune dont je vous rappelle qu'elle est classée 197^e ville la plus pauvre de France au classement DSU est étranglée. Je vous renvoie l'excellent dossier réalisé par Sud-Ouest dans le Journal du 11 mars qui décrit et analyse parfaitement la situation de notre commune. Concomitamment, nous avons mis en place une stratégie de cession du foncier, d'adoption d'un plan de sobriété énergétique et de rationalisation et mutualisation du patrimoine. C'est à ce prix que notre budget a été équilibré dans l'indifférence et le mépris du gouvernement qui manie artifice et langue de bois, malgré les relances et recommandations des associations d'élus, dont l'Association des Maires de France. Patiemment, nous avons attendu de voir si nos prévisions budgétaires inscrites au BP 2023 étaient confortées ou contrariées par l'analyse des faits. Nous voulons évidemment parler des bases prévisionnelles communiquées par l'État. Elles l'ont été très tardivement. Elles sont arrivées le vendredi 17 mars. Et force est de constater que ces bases ne sont pas à la hauteur de nos estimations, comme cela a été exposé en commission des moyens généraux. Nous avons d'ailleurs quelques mauvais pressentiments, comme l'attestent mes propos du 30 janvier dernier. Je cite : "Au regard de la situation financière des collectivités territoriales, une réflexion sur l'augmentation des taux est en cours. La ville reste en attente des bases prévisionnelles de la fiscalité 2023 notifiée par l'État et ne peut donc s'exprimer sur le niveau des taux nécessaires à l'équilibrage du budget." Aujourd'hui, un double problème se pose à nous. D'une part, l'actualisation des bases décidées par l'État n'est pas de 7,1 %, comme annoncée pour Cenon, mais de 6,9, comme si la ville supprimait de logements, curieux. Et d'autre part, l'entrée en base des nouveaux logements, estimée à 5 % dans notre BP, se révèle dans les faits négative à moins 0,3 %.

Comme l'a montré la réunion de la commission communale des impôts directs, que j'ai eu l'honneur de présider en date du vendredi 24 mars, pas moins de 378 logements ne sont pas comptabilisés dans nos bases. C'est une perte nette de plus d'un million d'euros pour la ville. Si on rajoute à cela la décision unilatérale de l'État de reporter d'une année par décret le produit escompté sur l'imposition sur les résidences secondaires à la taxe d'habitation, c'est-à-dire 2024 au lieu de 2023, c'est 1 100 000 euros qui ne rentrent pas dans les caisses de la ville. Il nous faudrait donc mécaniquement augmenter de 6,5 % le taux de la taxe foncière pour compenser cette perte nette des recettes fiscales. Mais gouverner, c'est prévoir. Quelle sera la position du gouvernement, ou du moins ce qu'il en reste, sur la hausse du point d'indice des fonctionnaires ? Si c'est 2 %, pour la ville de Cenon, c'est 500 000 euros par an de plus. Quelle sera la hausse des dépenses d'énergie ? Si c'est 20 %, c'est 300 000 euros par an supplémentaires. Quelle sera celle aussi des denrées alimentaires ? Nous l'ignorons. Quelles seront les attentes du personnel municipal dont les syndicats nous remontent que les plus petits salaires de la collectivité n'y arrivent plus du fait de la vie chère ? Se contenteront-ils des tickets restaurants qu'ils saluent ? Nous en doutons. Faudra-t-il entamer une révision du régime indemnitaire ? La question est posée. Au plan de l'investissement, faut-il rappeler le surcoût des travaux estimé à environ 16 millions d'euros sur le programme pluriannuel d'investissement ? Je vous rappelle que nous avons déjà abandonné des projets déraisonnables, l'école de musique sur la rue Galliéni, ou décaler certains projets à cheval sur les deux mandats, comme les projets de renouvellement urbain. Faut-il également rappeler le précieux travail de notre chargé de mission qui a récolté quelque 10 millions d'euros de recettes d'investissement pour financer nos projets, dont la piscine et le football ? Ce qui est certain, c'est que nous ne souhaitons pas baisser ou réduire l'offre et le niveau de service à la population, et notamment la plus modeste d'entre elles, dont le service public constitue le seul rempart, la seule protection, sinon le seul patrimoine. Après avoir baissé nos dépenses, nous n'avons aujourd'hui d'autre choix que de jouer sur les recettes fiscales et de nous tourner vers les seuls contribuables qui restent, les propriétaires. En effet, la décision du président Macron, prise en 2017, de supprimer la taxe d'habitation prive les communes d'un impôt au rendement dynamique qui concernait tant les locataires que les propriétaires. Ce choix de couper le contribuable du financement du service public a par-là même remis en cause ce fondement de la démocratie que le consentement à l'impôt. C'est donc en conscience que la majorité municipale a décidé, comme la plupart des communes de Bordeaux Métropole, j'en comptabilise environ une douzaine depuis le début de cette mandature 2020, et en dehors de tout clivage politique, d'augmenter le taux de la taxe foncière et de mettre à contribution les 33 % de propriétaires cenonnais au financement des services et des équipements. Après six années de gel, longuement mûri et réfléchi, le choix a été fait, d'augmenter de 9 % la taxe foncière, portant ainsi le taux de taxe de 50,63 à 58,46 %. Nous possédons, avec la ville de Bègles, le triste record des valeurs locatives parmi les plus basses de Bordeaux Métropole. Je vous rappelle qu'elles sont à Cenon de 3 542 euros, quand elles sont à Saint-Aubin-de-Médoc 6 551 euros. Comme vous le savez, des bases faibles vous contraignent à augmenter davantage ou plus souvent les impôts pour tenter de retrouver un rendement plus dynamique de l'impôt, ce qui n'empêche d'ailleurs pas certaines communes d'augmenter leur taux malgré des valeurs locatives élevées, en rappelant qu'il y a un abattement à la base de 50 % sur la taxe foncière. Cette augmentation va nous permettre de conserver jusqu'à la fin du mandat de bon ratio dans un contexte très dégradé et de garantir notre capacité à emprunter avec un taux de solvabilité acceptable. Nous devons conserver un niveau d'excédent de clôture suffisant au regard de notre plan pluriannuel d'investissement et de l'encours de dette. Notre épargne nette sera ainsi consolidée et notre autofinancement réinvesti pour les besoins de nos habitants. Je vous remercie de votre attention.

Jean-François EGRON : Merci Michaël. Est-ce qu'il y a des demandes d'informations ou de prise de parole ? Monsieur Commarieu.

Olivier COMMARIEU : Mes chers collègues du conseil municipal, dans cette période difficile, c'est la double peine pour le pouvoir d'achat des habitants de la commune. Sans augmenter le taux du fait de l'inflation, les recettes de la taxe foncière vont déjà augmenter. Les habitants vont devoir supporter l'inflation au quotidien, ils vont devoir supporter en plus les choix de la commune. Pourquoi cette augmentation ? La majorité municipale ne peut se cacher derrière les réelles difficultés de la période, telles que l'inflation ou la crise énergétique, pour cacher sa gestion. Face aux crises conjoncturelles que nous subissons, inflation, crise énergétique, il y a des leviers adaptés, ponctuels, qui existent. Parler de la crise, certes majeure, mais ponctuelle, pour mettre en place une plus forte imposition locale pérenne et non ponctuelle est une manipulation pour cacher un budget qu'on ne tient plus. Au sortir de la crise du Covid, nous vous alertions sur le risque évident lié à la pénurie de matériaux, de main-d'œuvre, de l'explosion des coûts des projets d'investissement et ceci devait être regardé avec précision. Nous avons alerté sur le lancement de Galliéni qui était largement sous-estimé et la réalité financière a rattrapé la commune. Vous aviez pris la bonne décision de ne pas donner suite à ce projet. Cependant, je passe rapidement par exemple sur la construction de l'école Gambetta qui avait subi 60 % d'augmentation du budget initial, ce qui devient un peu une habitude. Concernant la piscine du Loret, vous avez lancé le projet fort de votre mandat il y a deux ans et demi, avec

une estimation à 10 millions d'euros. Celui-ci est sorti à 18 millions d'euros à l'issue de l'appel d'offres. Et vous continuez, AP après AP, malgré les subventions, à nous surprendre avec les coûts de ce projet. Nous aurons aussi l'occasion de débattre sur les coûts de fonctionnement ce soir qui nous réserve aussi des surprises assez désagréables. Au lieu de faire payer les habitants, vous auriez pu vous retourner vers Bordeaux Métropole en bonne situation financière. La métropole doit pouvoir, quand les difficultés rencontrées sont justifiées, aider ponctuellement. En plus, l'État a permis, avec une aide de plusieurs millions en 2023, de faire face au mieux à l'augmentation des coûts énergétiques pour les communes et Cenon en a bénéficié. La justification des crises que nous traversons n'est pas suffisante pour justifier la mauvaise gestion. Où alors que la municipalité nous explique en quoi cette augmentation de l'imposition locale, qui n'avait pas été annoncée au cours du rapport d'orientations budgétaires, est justifiée en dehors des augmentations conjoncturelles qui s'appliquent à toutes les communes, également à celles qui n'ont pas choisi d'augmenter leur fiscalité. Nous parlons bien ici de 16 % d'augmentation, ce n'est pas anodin pour le budget des ménages. Il n'y a pas eu de débat sur l'augmentation du taux avec l'opposition, mais avec les Cennonais surtout, voire même une part de flou artistique puisqu'on pouvait lire dans le Sud-Ouest du 7 mars, je cite : "À vrai dire, une majorité des communes ont préféré ne pas avoir recours à l'augmentation de la part communale de la taxe foncière en ajustant leur budget au plus juste. C'est le cas de Mérignac, Pessac ou Talence et Cenon sur la rive droite." Force est de constater que ce n'est pas tout à fait le cas ce soir. Ou encore dans le sud-ouest du 31/01 qui précisait cependant qu'une réflexion sur l'augmentation des taux est en cours. Nous en avons eu confirmation mardi dernier en commission des moyens généraux, soit six jours avant le Conseil. Avouez qu'en termes de débat de transparence et du débat sur le sujet, vous avez traité le sujet encore une fois avec légèreté. On peut discuter longuement des valeurs locatives qui sont plus faibles à Cenon qu'ailleurs, mais en appliquant un taux de 58,46 %, le principe des vases communicants désigne Cenon comme la commune où la pression fiscale locale sur les petits propriétaires est l'une des plus fortes, voire la plus forte de Gironde, ramenée au niveau de services rendus. Il ne faut pas oublier qu'au quotidien, les écoles de la commune débordent, subissent de longues périodes de coupures de chauffage en lien avec la vétusté des installations, que des solutions doivent être trouvées en urgence pour pallier au plus pressé. Le manque flagrant de services ou les difficultés à fonctionner fait subir aux habitants de lourdes contraintes. Dans cette situation, nous sommes très inquiets sur les projets d'investissement nécessaires pour la commune, comme les projets de Léo Lagrange, qui risquent d'être repoussés sans trop de perspectives en relation avec les besoins de la population. Cette volonté d'augmenter le taux, sauf à nous promettre que les taux baisseront par la suite, ce qui n'est jamais arrivé dans l'histoire de la commune, au lieu d'essayer de passer le pic d'inflation en réduisant la voilure temporairement, est celle que nous retrouvons sur beaucoup de communes de la Métropole. C'est bien sûr une tentative dans des moments difficiles alors que les aides sont là, notamment en matière énergétique, d'accabler aussi le gouvernement suite à la suppression de la taxe d'habitation qui a pourtant redonné du pouvoir d'achat à tous les Français. On peut dire aussi que c'est une décision politique qu'il faudra que vous assumiez devant les Cennonais qui n'ont pas forcément choisi d'habiter la commune par adhésion à un projet politique, mais par nécessité ou contrainte financière. Et vous réduisez par cette augmentation du taux leur pouvoir d'achat.

Jean-François EGRON : Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Merci, Monsieur le Maire. Une augmentation de 9 % du taux de la taxe foncière, dans ces temps d'inflation généralisée, nous ne pouvons passer à côté comme collectivité locale. Parmi les personnes impactées, 150 à 400 euros par an, c'est une fortune sur leur budget. Exemple, ce retraité qui ne voit pas sa pension augmenter, qui voit toutes ses factures augmenter, l'énergie, l'alimentation, l'assurance. Cette mère de famille séparée avec deux enfants qui a pu garder son logement, idem. Et maintenant, la taxe foncière. Je comprends que la stratégie de la majorité soit de maîtriser son budget face aux mêmes causes d'inflation qu'elle subit. Mais nous devons tenir compte que les causes mondialistes de cette situation ne sont pas compensées ni accompagnées par un gouvernement libéral et défenseur des plus riches. Le bouclier énergétique est effectivement un exemple de ce qui n'est absolument pas fait par le gouvernement. Je conteste complètement le propos de monsieur Commarieu sur ce sujet. Proposer cette augmentation actuellement et pour un tel montant, c'est valider la politique de ce gouvernement, à mon avis, et c'est un raisonnement de gestionnaire de la situation. Devant cette situation, avec les règles actuelles de notre financement, aurais-je eu le choix à votre place ? Peut-être pas. Mais faire cette augmentation en plusieurs temps aurait pu être la solution pour limiter l'impact sur ceux qui vont le plus la subir. Mais je me doute qu'il est plus facile de passer cela en une fois plutôt que chaque année, où j'espère qu'avec un retournement de la situation, il soit franchement envisagé une baisse les prochaines années ou quand un gouvernement d'union populaire, écologique et sociale a repris le pouvoir par les urnes. Merci.

Jean-François EGRON : Merci. Monsieur Moretti.

Fabrice Moretti : Merci. Avant d'aborder l'information la plus importante qui est l'augmentation du taux communal, je souhaitais faire quelques rappels. Les impacts nouveaux que vous nous avez présentés l'autre soir en commission et que vous avez un petit peu abordés ce soir sont à notre sens biaisés. En effet, les impacts nouveaux par rapport aux années précédentes sont composés du SMIC, de l'augmentation du SMIC, de l'augmentation du point d'indice, je l'ai depuis plusieurs années, pour 310 000 euros, la loi Ségur pour 192 000. Donc, si on rajoute le SMIC, le point d'indice et la loi Ségur, on est à 587 000 euros et non pas un million d'euros. Tout comme vos prévisions qui sont surévaluées, notamment à propos du SMIC, le SMIC a augmenté de 1,81 % au 1^{er} janvier et devrait augmenter de 2 % en juin, selon les informations qui nous arrivent aujourd'hui. Donc, votre estimation du SMIC à 220 000 euros entre 2022 et 2023 est faussée. Elle devrait se situer plutôt aux alentours de 90 000 euros. En ajoutant les nouvelles hausses du point d'indice et la loi Ségur, le total se situerait autour d'un million d'euros. La surévaluation de ces coûts est la base de votre argumentaire pour augmenter les impôts des Cennonnaises et Cennonnais, ceux en tous les cas qui travaillent, qui participent à la vie économique de notre ville et qui sont propriétaires, comme vous l'avez dit tout à l'heure, 32 ou 33 % de propriétaires occupants. Mais les autres propriétaires paient quand même l'augmentation. Je me suis amusé à reprendre quelques interventions pour bien faire comprendre les choses. En voici quelques morceaux choisis, je ne suis pas remonté très, très loin, j'aurais pu pourtant. Le 30 janvier dernier, vous disiez : "La politique doit reprendre ses droits parce que nous, on fait de la politique. Oui, Monsieur Moretti, vous faites de la politique, on fait de la politique. Effectivement, on a deux visions, mais complètement opposées. La différence, c'est que dans votre raisonnement votre argumentation ne résistent pas à l'épreuve des faits." Aujourd'hui, nous y sommes. Notre argumentaire résiste bien à l'épreuve des faits. Puis de rajouter, effectivement, à un moment donné, c'est stop, on ne peut pas. On ne peut pas parce qu'on mettrait en péril, effectivement, vous l'aviez bien dit, notre capacité d'autofinancement, notre épargne brute. Donc là-dessus, il n'y a pas de sujet. Effectivement, vous aviez raison, nous y sommes, nous avons raison. À propos du fonctionnement maintenant, vous disiez : "J'aurais été vraiment ravi que vous posiez la bonne question. J'aurais aimé que vous posiez la question centrale." Pourquoi notre épargne brute se dégrade-t-elle autant ? C'est ça finalement la question centrale, puisque tous les leviers d'action partent de l'épargne brute. Et ça, finalement, vous y répondez. Nous y sommes. Les frais de fonctionnement augmentent, mais vous allez les augmenter encore plus et vous le savez. Des leçons, il faut en donner pour en recevoir. La mutualisation est partielle. Je répète, je ne donne pas de leçons. Je vous le dis depuis la sortie du Covid qu'il va falloir être prudent, mais vous ne l'êtes pas à notre sens. Vous rajoutez des autorisations de programme avec des incidences très importantes sur le fonctionnement futur. Encore une fois, nous y sommes. Le 27 février dernier, je vous cite encore : "Pour rééquilibrer ce budget 2023, la majorité a fait le choix de ne pas recourir au levier fiscal, à savoir la hausse de la taxe foncière." Nous y sommes. Vous augmentez le taux d'imposition communale de 9 %. Pourtant, plusieurs fois, je vous le répétais, le budget a une saveur particulière, notamment celui de 2023, car il sera celui d'une ère nouvelle, celle où il faudra analyser plus finement, se poser peut-être plus de questions à propos des pertinences d'investissements et des répercussions importantes sur le fonctionnement. La crise que nous traversons nous a appris une certaine prudence que vous ne partagez pas forcément. Nous y sommes. Vous augmentez l'impôt des Cennonnais de 9 %. Et je poursuivais en vous disant : "Malgré tout, vous nous avez entendus puisque vous n'avez pas augmenté le taux d'impôt communal, comme nous l'avions indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire." Nous y sommes. Vous nous avez menti. Et je terminais par : "Au vu de ces trajectoires, le niveau d'endettement sera haut, l'épargne se dégradera et les marges de manœuvre s'affaibliront. Nous l'avons indiqué lors du rapport d'orientation budgétaire. Notre groupe ne partage pas votre vision et votera contre ce budget. Nous l'assumons complètement." Encore plus aujourd'hui. Nous sommes contre votre politique et ses incidences. J'ai même entendu par une composante de votre majorité, je cite : "Pour autant, en 2023, nous décidons de ne pas alourdir la charge sur les quelques propriétaires qui vont déjà subir l'augmentation des bases de 7,1 %." Comment l'auteur de cette remarque digère cela aujourd'hui ? Je rappelle que ce sont 32 - 33 % de propriétaires occupants qui verront leur part communale augmenter, mais plus généralement, tous les propriétaires qui subiront une nouvelle fois le manque d'anticipation, votre manque de volonté de limiter les dépenses, votre propension à rajouter des autorisations de programme dont certaines auront des répercussions sur le niveau des dépenses de fonctionnement. Sans parler des coopérations internationales qui coûtent cher et qui pourraient être un peu freinées, mais nous n'avons pas compris que ce serait le cas. C'est bien dommage dans le contexte que nous traversons, mais il est vrai que certains ici ne sont pas touchés. Pour finir, puisque vous dites qu'il manque 378 logements dans le calcul des bases et que c'est une raison pour augmenter de 9 % les impôts, vous vous engagez donc à réduire au moins de 9 % le taux l'an prochain, puisqu'ils seront bien inclus dans le calcul cette fois-ci. Nous y veillerons et nous serons très attentifs à ça.

Huguette LENOIR : Le texte que je vais lire est le résultat de notre groupe majoritaire. Il n'y aura qu'une seule déclaration pour nous quatre. Dans un contexte national et international préoccupant et à la suite d'une crise sanitaire sans précédent, 1,7 million dépensés pour la crise Covid, marquée par le dérèglement climatique, la crise énergétique 1,5 million et une forte inflation, toutes les communes font face aujourd'hui à des difficultés inédites.

Cette situation provoque de fortes inquiétudes au sein de notre population et des agents de la collectivité, notamment pour leur pouvoir d'achat, leurs difficultés de transport et face à une flambée des prix de l'alimentation. Dans ce contexte, nous sommes en devoir d'apporter une réponse locale et adaptée. Pour rappel, Cenon est une ville à la situation financière saine, comme en atteste le cabinet Localnova, spécialisé en finances locales, ce qui nous permet de disposer de services publics de qualité dont nous sommes fiers : piscines, infrastructures sportives, crèches, écoles, centres de loisirs et d'animations, cantine, ludo-médiathèque, espace Simone Signoret, Rocher de Palmer, etc. que nous souhaitons préserver par-dessus tout. Cenon, ville solidaire, agréable, multiculturelle, apaisée, commune dynamique et entreprenante pour laquelle nous souhaitons donner le meilleur et cette volonté d'offrir le meilleur repose sur nos agents publics qui font la vitalité de notre ville. Toutes les villes de France sont aujourd'hui confrontées à une situation très difficile qui, malheureusement, n'a pas été prise en compte par le gouvernement qui continue de transférer des charges sur les communes : classes dédoublées, point d'indice, titres d'identité. Aucune indexation de moyens n'a été pensée pour tenir compte de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie. De ce fait, nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à un choix politique. Soit envisager une dégradation de nos services publics, ce qui se traduirait concrètement par une réduction des horaires d'ouverture de la piscine, par une augmentation généralisée des prix de la restauration scolaire, par une baisse des effectifs de la Police municipale, par une réduction des actions pour nos aînés via le CCAS, par une non-revalorisation des salaires des agents et tant d'autres. Soit réduire nos investissements dans la transition écologique comme la rénovation thermique, la végétalisation de l'espace public ou encore l'agriculture urbaine. Ces choix pour notre ville nous conduiraient à dégrader notre vivre ensemble et laisser des habitants sur le bord du chemin. Nous ne l'accepterons jamais. C'est pourquoi nous souhaitons maintenir la solidarité au travers des services publics quotidiens permettant aux Cenonnaises et Cenonnais de mieux vivre en proposant une augmentation de 9 % des taux après six années de non augmentation. Cette décision, mûrement réfléchie, permettra de maintenir une haute qualité de nos services publics, de poursuivre nos investissements dans la transition écologique et l'adaptation climatique, dans l'entretien et la modernisation de nos équipements, de notre patrimoine, ainsi que l'embellissement de nos rues et jardins. Nous pouvons regretter toutefois que cet effort ne porte que sur une partie de notre population. En effet, le mot impôt et leur rôle n'ont cessé d'être fourvoyés ces dernières années afin d'opposer les populations, alors même qu'à son origine, l'impôt a pour fonction la participation à l'intérêt collectif en fonction de ses moyens et de ses revenus. L'impôt, c'est une fiscalité plus juste. L'impôt participe à la redistribution des richesses. Il est l'un des fondements essentiels de notre contrat social et républicain. Or, les suppressions de la taxe d'habitation, de la CVAE en 2024 ne permettent pas un juste partage des efforts. Les politiques gouvernementales sont un poids quotidien pour les classes moyennes et populaires et une aubaine pour les entreprises en bonne santé financière. La hausse nécessaire de la taxe foncière en 2023 démontre bien que la suppression de la taxe d'habitation est une illusion, parce que le gouvernement a enlevé aux collectivités une ressource de recettes très importante et que les dotations de l'État ne suivent pas l'inflation. C'est ce gouvernement qui est responsable de cette augmentation de 9 % de la taxe foncière à Cenon. Nous continuerons d'œuvrer pour une révision générale de l'imposition dans l'objectif de plus de justice sociale et de solidarité. Aussi, à Cenon, nous maintiendrons nos tarifs accessibles à tous et à toutes, tels que la restauration scolaire dès zéro euro et dans une progressivité acceptable, quels que soient les revenus. Vous pouvez compter sur nous pour mettre la solidarité au cœur de nos actions pour la ville et préparer l'avenir de nos jeunes générations. Merci.

Jean-François EGRON : Merci Huguette. Le rapporteur, quelques mots et puis je conclurai.

Michaël DAVID : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Commarieu, je ne sais pas si on assiste aux mêmes séances du conseil municipal.

Olivier COMMARIEU : Vous allez éviter de prendre un ton professoral avec moi, s'il vous plaît, juste pour proposer...

Jean-François EGRON : On va rester corrects. Non, non, non, Monsieur Commarieu, on va rester corrects.

Olivier COMMARIEU : Je vais vous écouter, mais avec respect.

Jean-François EGRON : Stop. Monsieur Commarieu.

Olivier COMMARIEU : Je participe au conseil municipal.

Jean-François EGRON : Vous avez le droit de dire quelque chose, mais vous me le demandez.

Olivier COMMARIEU : Je participe au conseil... Monsieur David commence...

Jean-François EGRON : Monsieur Commarieu, voulez-vous la parole ?

Olivier COMMARIEU : Je demande la parole.

Jean-François EGRON : Je vous l'offre, monsieur.

Olivier COMMARIEU : Monsieur David commence d'entrée de jeu. Je n'ai pas été désobligeant. Je n'ai fait aucun jugement de valeur.

Michaël DAVID : Je n'ai rien dit.

Olivier COMMARIEU : Non. Vous commencez par avoir un ton professoral me demandant si j'assiste bien au conseil municipal. Je n'ai pas loupé un seul conseil municipal depuis longtemps, donc j'assiste bien au conseil municipal. Les mots ont un sens, la portée de vos mots a un sens et votre posture a un sens. Respectez tous les membres de ce conseil municipal.

Michaël DAVID : Je respecte tous, complètement.

Olivier COMMARIEU : Non, non, je n'ai pas l'impression.

Jean-François EGRON : On ne fait pas d'aller-retour. C'est bon. Très bien, Michaël David.

Michaël DAVID : Je vous sens fébrile, Monsieur Commarieu, comme le gouvernement que vous soutenez. Oui, je sais madame Damet, bouchez-vous les oreilles et vous appartenez à un groupe macroniste. Ce n'est pas moi qui distribue sur les marchés comme Monsieur Berteau.

Florence DAMET : Excusez-moi, on stop là. Non, non, non. On se fait un petit plaisir.

Jean François EGRON : Stop.

Florence DAMET : Excusez-moi, Monsieur David commence, je ne vois pas pourquoi, je devrais m'abstenir, là. Excusez-moi, soit vous demandez à tout le monde de choisir les bons mots, soit ce n'est pas la peine. Si vous voulez qu'on discute politique, Monsieur David, il n'y a pas de soucis, venez, on va discuter après le conseil, sans pour une fois avoir Monsieur Kara avec vous. Avec plaisir, je discuterai et vous connaîtrez mes positions, il n'y a pas de problème.

Jean-François EGRON : Non. Là, je vous demande : stop. On arrête. Stop. Non. Stop. Non, Monsieur. Je ne vous accorde pas la parole. On va faire en sorte que les débats se déroulent dans la sérénité la plus absolue, mais pour tout le monde. Citer Monsieur Kara, je ne vois pas ce que ça vient faire. Donc, c'est du même aloi. C'est le même aloi. Après, Madame, vous faites partie d'un groupe, il faut l'assumer. Donc, Monsieur ? Non, j'annonçais que le rapporteur répond correctement sur le plan factuel et je conclurai. Vous pouvez laisser la main levée, je ne vous donnerai pas la parole. Monsieur le Rapporteur. Je l'ai déjà annoncé. Alors...

Michaël DAVID : Pardonnez-moi de vous choquer, je ne pensais pas aller si loin. Effectivement, on a deux visions. On a deux visions qui s'opposent et je demande à Monsieur Commarieu s'il a assisté aux séances du Conseil municipal, tout simplement parce que... Alors, je n'ai pas en tête vos propos du 14 octobre, lorsqu'on a tous ensemble examiné le rapport de la Chambre régionale des Comptes. Vous nous avez donné quitus d'une bonne gestion de la Ville. Là, aujourd'hui, vous commencez à attaquer en disant la gestion. Ah bon, je me trompe. J'ai dû mal interpréter. D'accord, très bien. Donc, bon, j'ai mal compris. J'ai très mal compris, évidemment. J'ai très mal compris. Sur l'investissement, là encore, Monsieur Commarieu, je ne voudrais pas vous donner de leçons, mais je rappelle juste que tous les projets qui ont été annoncés sont tous financés. Nous avons 47 millions d'euros d'autofinancement qui financent tous les projets, hormis effectivement — vous avez parfaitement raison — le Centre des pratiques culturelles et artistiques que nous avons abandonné pour se recentrer sur Palmer. Donc, je ne comprends pas bien votre argumentation sur l'investissement. On dirait vraiment que la Commune est à l'agonie. Ce n'est pas ce que nous a dit la CRC, la Chambre régionale des Comptes, le 14 octobre dernier. Ce n'est pas très grave. En moins de six mois, la situation a complètement changé. Ce n'est pas très grave. Vous avez aussi fait un calcul très réducteur.

Pardonnez-moi, je ne veux pas non plus là vous faire le professeur — ça me démange, mais je ne le ferai pas — 16 %. Donc, vous ajoutez des bases et des taux, c'est-à-dire que vous ajoutez les bases de 7,1 plus le taux de 9 %. Donc, vous ajoutez les deux, ça vous fait 16 %. C'est votre calcul. Si on avait dû augmenter les impôts de 16 %, Monsieur Commarieu, j'aurais fait 53 + 16. Donc, les impôts de Cenon seraient à 69 %. Ils ne sont pas à 69 %, ils sont à 58,46 %. Je vous dis juste cela. Vous étiez en commission des moyens généraux la semaine dernière. D'ailleurs, ça me permet de rebondir sur l'intervention de Monsieur Moretti que je trouve quand même extraordinaire, vous qui assistiez la semaine dernière à la séance, mais prenez-en, je dirais, l'animation ! Prenez-en l'animation parce que vous avez des calculs qui remettent en cause les calculs faits par les services Finances de la Ville, c'est-à-dire des spécialistes qui, tous les jours — Madame Castet, Madame Desouches, la directrice—, les services, tous les jours, sont dessus avec des cabinets experts. Et vous, vous rebattez les cartes. C'est quand même extraordinaire. Alors, je comprends que ça vous arrange. Ça vous arrange évidemment, puisque vous essayez — et c'est de bonne guerre, j'entends, quand on est dans l'opposition — de vouloir capitaliser ou prospérer sur un sujet aussi sensible et impopulaire que les impôts. Vous avez parfaitement raison. Moi, j'aurais apprécié quand même un propos plus nuancé et plus subtil de votre part — vous êtes quand même chef de groupe — sur un sujet complexe. Mais vous avez choisi la logorrhée verbale. C'est un choix. C'est un choix de votre part. Moi, Monsieur Moretti — et c'est vous qui, quand même, siégez avec eux à Bordeaux Métropole —, je suis quand même étonné. Quand j'ai dit que c'était en dehors de tout clivage partisan, vous siégez avec, je crois, Métropole Communes de mémoire, les maires de Métropole Communes qui sont avec vous à Bordeaux Métropole, certains ont augmenté à deux chiffres les impôts. À deux chiffres ! Et des communes extrêmement riches. Extrêmement riches ! Je ne vais pas les citer, là. Ce n'est pas le lieu. Mais des communes extrêmement riches ont augmenté les impôts à deux chiffres, 10 % pour l'une, 10,5 pour l'autre. Certaines ont des valeurs locatives, le double de Cenon. J'ai bien dit le double de Cenon. Mais pour autant, elles continuent d'augmenter. Et nous à Cenon, nous à Cenon, finalement, on a la double peine. On est, je le répète et je vous renvoie, à vous qui lisez, au sud-ouest du 11 mars. Il est très bien fait, ce dossier de Sud-Ouest, où on parle de la ville de Cenon en des termes élogieux, certes bien, mais en la renvoyant à ce qu'elle est, c'est-à-dire une ville pauvre. Nous sommes 197ème ville la plus pauvre de France au rang de la DSU. Il y a 700 communes. Cenon, c'est la 197ème. Alors, évidemment, tous les ans, on sort un peu plus de cette pauvreté. Mais il n'empêche qu'on était 114ème, on est passé à 141ème, on est passé à 176ème et aujourd'hui, on est 197ème. Voilà. Donc, la Ville, ça veut dire qu'elle s'embourgeoise quelque part. Exactement. Moi, je ne vous ai pas fait ce reproche-là, de la part de vos collègues qui augmentent les taux alors même qu'ils sont, on ne va pas dire, (tous encartés) au Parti socialiste, au Parti communiste, ou chez les Verts, ou encore moins LFI. Ils ont fait ce choix. Mais la politique, c'est aussi du courage. C'est aussi du courage, c'est des choix. Effectivement, nous sommes aujourd'hui — et vous avez raison — au carrefour de plusieurs phénomènes qui pèsent sur les communes, qui pèsent financièrement sur les communes. Mais quand vous êtes une commune pauvre, ça pèse deux fois plus sur l'état de santé de la commune. C'est ça que vous n'arrivez peut-être pas bien à comprendre. Oui, vous étiez là en commission mardi dernier. La directrice des finances était là, elle vous a fait un exposé. Aujourd'hui 378 logements n'ont pas été comptabilisés. Ça représente 1 million de recettes. Rien que ça, c'est 6,5 % d'augmentation de la fiscalité mécanique. Parce que les 7,1 dont parlait Monsieur Commarieu, l'augmentation des bases, l'augmentation des bases, vous avez parfaitement raison. Mais ça a été complètement absorbé par toutes les dépenses que fait peser votre gouvernement sur les dépenses des communes. Mais c'est hallucinant de ne pas assumer un seul instant ! Je ne comprends pas, Monsieur le Maire. C'est incroyable, ils ont toujours des mouvements de tête dès qu'on leur dit qu'ils sont macronistes. Mais assumez quand même !

Jean-François EGRON : Ignore les mouvements de tête.

Michaël DAVID : Oui, mais...

Jean-François EGRON : Poursuis.

Michaël DAVID : D'accord. Merci, Monsieur le Maire.

Florence DAMET : Excusez-moi. Merci de veiller à certaines choses.

Jean-François EGRON : Madame, vous êtes comme tout votre groupe. Vous ne demandez pas la parole et puis, tout est open-bar. Non, mais Madame, moi je ne vous dis rien, j'ai laissé parler tout le monde et puis voilà. Alors, on finit comme je l'ai dit tout à l'heure. Enfin, il y a que vous et votre groupe qui faites comme ça. Je viens de dire comment les débats vont se dérouler. Ils vont se dérouler comme ça et je ne changerai pas d'un iota. Ce n'est pas la peine de lever la main. Alors, tu finis.

Michaël DAVID : Je peux terminer, Monsieur le Maire ? Merci beaucoup.

Jean-François EGRON : C'est incroyable qu'on n'arrive pas à...

Michaël DAVID : Merci beaucoup que je puisse aller au bout de mon propos. J'entends que ça choque effectivement, puisque vous ne savez pas trop où vous êtes finalement, Monsieur Moretti. Il est à Métropole Communes d'un côté, il est macroniste quand c'est législatif. Enfin, on ne sait pas trop où il est. Je comprends, Madame Damet. Mais vous appartenez à un groupe qui est celui-là. Pardonnez-moi, c'est tout. Moi, je suis désolé. Moi, j'assume d'être socialiste. Certains assument d'être verts, d'autres assument d'être LFI et d'autres assument d'être communistes. Voilà, c'est comme ça. Nous, on assume nos choix, nos convictions politiques, donc sans étiquette. Vous, certainement. Les autres, non. Ceux qui vous accompagnent ne le sont pas. Ouvrons les yeux quand même ! Enfin, à un moment donné... Moi, je veux bien tout entendre. Ce n'est pas moi qui tracte. C'est Monsieur Berteau qui tracte sur les marchés, c'est Monsieur Moretti qui fait, qui conseille, qui donne des conseils je dirais apparemment qu'ils n'ont pas eu de succès, mais qui conseille la députée, la candidate députée Karaca, voilà. Oui, Monsieur Moretti, je sais, aujourd'hui... Vous savez, sur les réseaux sociaux, tout passe. Je vais m'arrêter là. Monsieur le Maire, juste pour terminer, je ne me retrouve évidemment pas dans les propos de notre opposition macroniste. Je comprends le propos de notre collègue Delaune effectivement, qui a fait part un peu du poids que ça fait peser sur les propriétaires cenonnais, 33 %, effectivement. Je le rappelle, ce n'est pas nous qui avons voté cette réforme, là encore de plus. Monsieur Moretti a appartenu à une majorité. Monsieur Moretti, il faut le savoir quand même parce que là aussi, il a appartenu une majorité qui, mécaniquement, a augmenté les impôts chaque année, une taxe d'habitation, de 2 % chaque année. À l'époque, il votait ça le doigt sur la couture du pantalon. Ça ne le dérangeait pas. Là, aujourd'hui, évidemment, 9 %, ça le dérange énormément. Bon, il faut aussi assumer ses choix. Voilà. Comment ? C'était vous, l'adjoint ? C'était vous, l'adjoint ? C'était vous, l'adjoint. Non, pas aux finances. Vous étiez dans l'équipe. Vous étiez dans l'équipe. Monsieur le Maire, j'ai terminé. Merci de votre patience, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Bien. Allez, je vais conclure. De quoi ? Vous avez deux minutes et pas plus. Elles doivent être respectueuses comme le reste doit l'être.

Fabrice MORETTI : Et je suis respectueux. D'ailleurs, je vous ai demandé la parole, c'est vous qui ne vouliez pas me la donner.

Jean-François EGRON : Absolument.

Fabrice MORETTI : Donc, je vais être très respectueux. Juste quand même pour reprendre quelques propos : j'ai parlé de dépenses nouvelles, Monsieur David. Vous reprendrez parce que vous aussi, vous balancez des trucs, mais ne travestissez pas mes propos. J'ai parlé de dépenses nouvelles. Le dédoublement des classes, ce n'est pas cette année, ce n'est pas l'année dernière. Je n'ai parlé que des dépenses nouvelles — dont certaines d'ailleurs ont déjà eu des effets sur les finances. Il n'y a pas de problème —. Vous parlez après de communes qui augmentent les taux d'imposition. Mais vous mélangez un peu tout. Oui, parce que vous comparez des choses qui ne sont pas comparables ensemble. Vous le savez bien, comment on fait des comparaisons. Vous aussi, finalement, vous modifiez.

Jean-François EGRON : Il vous reste une minute, Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : Oui, mais ne vous inquiétez pas, je sais faire court aussi. Mais si vous me coupez, normalement, ça reprend un peu. Vous avez parlé de choix. Faire des choix, c'est être courageux. Mais il y avait aussi une autre solution d'être plus courageux encore : c'était de limiter cette augmentation-là. Parce que vous faites référence à ce qu'a dit Monsieur Delaune, mais moi aussi, j'en ai parlé dans mon intervention, des propriétaires occupants, les 33 %, mais aussi les autres propriétaires. Parce que les autres propriétaires qui font de la location, vous croyez qu'ils ne vont pas augmenter le loyer ? Vous croyez qu'ils ne vont pas augmenter les loyers ? Vous ne voulez pas me répondre ? Vous savez parfaitement qu'ils vont augmenter les loyers. Alors effectivement, on a deux visions différentes. Arrêtez d'essayer de nous mettre dans des cases parce que le problème, il n'est pas là. Non, le problème n'est pas là. Moi, je préfère qu'on augmente les prix. Et d'ailleurs, il y avait certaines personnes ici — je ne vais pas faire comme vous, je ne vais pas dire untel ou untel, ça ne m'intéresse pas, mais — globalement, on disait : il vaut mieux augmenter de 2 % par an parce que cette augmentation, y compris des prix d'entrée à la piscine de la Blancherie à l'époque, était moins difficile à absorber. Et les prix d'entrée, la cantine, etc., c'est bien le revenu fiscal qui rentre en ligne de compte. Donc, ceux qui ont des difficultés, ils n'ont pas les 2 % d'augmentation. Et vous le

savez bien. Vous le savez bien. Sur la taxe d'habitation, mais écoutez, demandez à votre député père de faire une proposition de référendum pour qu'on remette la taxe d'habitation. Mais faites-le ! Faites-le, faites-le, faites-le. Faites-le. Moi, je vais lui faire un courrier, au député, pour lui demander de porter, de porter un référendum pour qu'on remette la taxe d'habitation, puisque ça ne donne pas de manœuvres suffisantes aux villes. Donc, je vais le faire. Merci.

Jean-François EGRON : Très bien. Bon, ça, ce n'est pas très correct quand même, parce que c'est exactement ce que vous venez de dénoncer, vous venez de le faire juste à l'instant. C'est-à-dire que vous autorisez, vous nous autorisez. Allez, on va continuer. Bien. De quoi parle-t-on ? La ville de Cenon, une des plus pauvres de France. Pas d'ici, du quartier, de France. Les bases, vous parlez des bases. Vous savez, quand on augmente la taxe d'habitation à Cenon, ce n'est pas comme quand on l'augmente à Saint-Aubin de Médoc. Base de Saint-Aubin, 6 551 euros. Base de Cenon, 3542. On part de loin. On part même de très loin. C'est logique. Une des communes les plus pauvres, avec des bases les plus faibles. Pourtant, Saint-Aubin de Médoc augmente ses impôts, dis donc. Saint-Aubin de Médoc augmente ses impôts comme d'ailleurs d'autres villes : Bordeaux — oui, Bordeaux —, Le Bouscat — 10 %, Le Bouscat. Ils n'avaient pas augmenté depuis 10 ans, mais ils ont été face aux mêmes choses que nous. Bordeaux, plus 4,5. Lormont, 3,5. Le Taillan, le chiffre, normalement, je crois qu'il avoisine les 17 %. Voilà quelle est la situation. Pourquoi ces communes font ça ? Elles font ça parce que derrière, elles sont confrontées à la même chose que nous. D'abord, la même chose que les habitants : inflation, depuis mars 2022, 15,8 %. Ça a forcément un impact sur ce qui se passe notamment au SIREC et ailleurs. Sur le mois de février, plus 6,2. Sur le mois de mars, plus 5,6 %. Alors, je vous dis ça parce que c'est important de savoir d'où on part. Mais c'est aussi parce qu'on peut avoir effectivement des avis divergents, mais il ne faut pas galvauder les choses non plus. Monsieur Commarieu, quand on a lancé l'opération de Gallieni, à moins d'être devin, comment vous saviez qu'il allait y avoir une crise ? Vous ne saviez pas. Non, c'est une question. Je dis que c'est impossible puisqu'elle n'existait pas à ce moment-là.

Olivier COMMARIEU : Pas à 2 millions.

Jean François EGRON : Elle n'existait pas à ce moment-là. Donc, forcément, il y a un enchérissement des coûts. École Gambetta. Ah, l'école Gambetta ! Il faut revoir le dossier de l'école Gambetta, + 60 %. Qu'est-ce qui s'est passé à l'école Gambetta ? On construit une école et puis on est en zone humide, en zone inondable. Allez, vous me laissez terminer, je vous ai écouté. Donc, on est en zone humide et puis on pose des pieux. Et là, les spécialistes arrivent en disant : mais Messieurs, ça ne va pas tenir parce que le sol, quand on a creusé, il est pire à l'endroit du fond du pieux qu'avant. Donc, il faut rajouter. Deuxièmement, ça, tout le monde le connaît, c'est qu'il y a eu aussi des malfaçons assez importantes sur cette école. Eh oui, l'addition, à la fin, elle est salée pour la Commune. Ça, c'est sûr. Une partie sera récupérée d'ailleurs sur les procès que nous faisons aux entreprises qui ont fait ces malfaçons. On en a récupéré d'ailleurs une bonne partie. Sur la coopération internationale, ça coûte cher. C'est une façon de voir les choses. Vous m'expliquerez, vous me préciserez ce que vous voulez dire. Est-ce que ça coûte cher par rapport à la Commune ? Est-ce que ça coûte cher par rapport à autre chose ? Moi, je vais vous dire ce que j'en pense. D'abord, les frais sont transparents. Si vous nous les demandez, on dira exactement ce qu'on a engagé là-dessus. Et vous saurez d'ailleurs que les élus ont payé de leur poche un certain nombre de choses. Mais ça, évidemment, ça vous importe peu. Le deuxième élément, c'est travailler pour que l'assainissement de cette commune, qui est une commune indigente en la matière, et je l'ai dit tout à l'heure, avec tout ce que ça peut comporter, c'est des problèmes de santé, de salubrité publique. Donc, réussir avec eux à faire un réseau d'assainissement correct, c'est rendre cette commune un peu plus acceptable pour ses habitants d'abord. Et deuxièmement, ça permet de créer de l'emploi sur place. Ça évite une chose, Monsieur Commarieu, c'est qu'il y ait des familles entières qui prennent un bateau pour le moins instable et qui font parfois partie des plus de 20 000 morts qui sont décédés en Méditerranée. Voilà ce que ça veut dire aussi, la coopération internationale, avec des pays de cet ordre-là. Bien évidemment, quand on fait de la coopération internationale avec des pays qui sont au même niveau que nous ou à peine moins, c'est différent. Mais là, ça prend un sens tout particulier. Alors oui, la crise, on ne la connaissait pas. Les impacts divers, c'est-à-dire ceux du Covid, c'est-à-dire ceux des écoles dédoublées, encore une fois, mesure école dédoublée, bonne mesure, mais un an. Qui est capable de créer 20 classes en un an ? Mais personne ! Donc, on met des Algeco, 1 350 000. Aide de l'État, 230 000 euros. Voilà le résultat. Covid, dédoublement des classes, crise énergétique — enfin, la même chose que les autres —, augmentation alimentaire. Vous avez l'air de découvrir ce que toutes les autres communes ont subi, y compris des communes beaucoup plus riches que nous. Donc effectivement, aujourd'hui, en ce jour, nous augmentons les impôts de 9 %. Nous l'assumons, tel qu'Huguette l'a dit, avec l'ensemble de la majorité municipale, parce que nous voulons continuer à faire en sorte que le service public de qualité puisse continuer à s'exercer sur notre commune. Et quant à la piscine, vous savez, tout a été réfléchi. Mais après, la crise, elle a des impacts sur la piscine, mais pas ce que vous dites. Par exemple, on a été obligés de corriger le projet sur l'aluminium des fenêtres extérieures. Oui, il n'y a plus d'aluminium, il n'y en a plus. Alors qu'est-

ce qu'on a fait ? On a mis des fenêtres en bois. On a de la chance, la piscine, elle n'a pas trop de surcoûts. On n'a pas eu à avoir des surcoûts tels que l'a subi la Piscine Galin avec des carreaux, parce que vous savez, les carreaux, ça se fait avec de la chaleur, du chauffage. Nous, on avait anticipé et donc cette piscine est restée dans des mesures tout à fait raisonnables. Quant au fonctionnement, nous y travaillons de manière assidue pour qu'on amenuise au fur et à mesure les coûts résiduels de la commune tout en faisant en sorte d'une chose, c'est que les plus pauvres, les plus fragiles socialement puissent rentrer dans cette piscine et puis à des coûts qui sont les mêmes pour ceux qui n'ont rien que la cantine ou les centres de loisirs, c'est-à-dire pour certains 120 familles qui aujourd'hui sont à la moitié du seuil de pauvreté, celles-là, elles paient zéro. C'est normal, parce que si elles ne paient pas zéro, les enfants ne mangent pas à la cantine, ils ne vont pas en centre aéré et regarderont de loin la piscine. Nous avons fait le choix de la régie directe parce que ça nous permettait de pouvoir établir ces tarifs de cette manière et nous en sommes très fiers, parce que nous faisons en sorte que cette population, qui s'est diversifiée et nous espérons, nous aussi, une mixité sociale, elle est en train de venir. Je le souhaiterais même encore différente, vous savez, parce que lorsque j'observe le quartier de Palmer, à un temps, nous avons connu les uns et les autres des personnes qui paient des surloyers, parce qu'elles avaient un niveau de revenus qui était supérieur à ceux qui pouvaient être dans les logements sociaux. Mais en même temps, celles-ci, pour la plupart, elles travaillaient et donc, elles voyaient leurs voisins, elles discutaient et le voisin disait : "Dans notre résidence, il y a quelqu'un qui travaille." Mais aujourd'hui, il n'y a plus de surloyer. Aujourd'hui, il n'y a plus que des personnes en difficulté, qui sont au chômage, qui sont en très, très grande difficulté. Et donc, l'espoir, il est quand même réduit à néant. Alors nous avons les opérations de renouvellement urbain. On espère, avec un peu de mixité accrue, que ça va tempérer les choses. Mais on part de très, très loin. Et puis vous savez, là-dessus aussi, en termes de leçons, moi, j'aimerais que tout le monde respecte la loi SRU. 25 %, vous savez, il y en a qui sont loin de le faire aujourd'hui. Il y a même des communes qui sont à 6 % de logements sociaux. Il en manque 42 000 en Gironde. On en construit 2 500 par an. Et il y a des pauvres gens qui dorment dans des voitures. Ça, c'est notre axe de défense. Moi, le logement social ici, mais j'en suis fier, nous en sommes collectivement fiers. Et d'ailleurs, nous avons des opérations sur lesquelles, comme nous ne pouvons pas construire de logement social sur le périmètre de renouvellement urbain, parce que c'est interdit par la loi, nous instaurerons ce qu'on appelle des baux réels solidaires. C'est-à-dire que vous pouvez acquérir du logement, vous n'êtes pas propriétaire du terrain, c'est beaucoup moins cher et ça permet à ceux qui n'ont pas trop de revenus de pouvoir accéder à du logement social, parce que c'est du logement social. Nous sommes fiers d'avoir du logement social, parce que sans la ville de Cenon, sans la ville de Lormont, sans la ville de Floirac, je ne sais pas où la majorité des gens les plus fragiles iraient habiter. Alors oui, pour une des villes les plus pauvres, quand un certain nombre de circonstances telles que je viens de décrire arrivent, tout ce que j'ai décrit, tout ce qui s'est enchaîné, oui, on est face à une réalité. Même Michaël David et moi, je me rappelle très bien, j'ai gardé le morceau de vidéo, on pourra même le reprojetter si c'est nécessaire, disait au ROB : "Je n'exclus pas le fait qu'on puisse recourir à l'augmentation d'impôt." Et quand il dit : "Nous n'avons pas eu recours à l'impôt pour 2023," évidemment, l'impôt-là ne va pas servir à 2023. Il est payé en fin d'année, il va servir pour 2024, c'est une évidence. Donc ça, il faut le comprendre. Mais encore une fois, c'est un choix parfaitement assumé, qui relève du maintien du service public de qualité, du maintien de nos objectifs. Et puis vous savez, quand la Chambre régionale des comptes et le cabinet Localnova 2, il y en a deux, disent que les finances de la commune sont en situation financière tout à fait correcte, même tout à fait bonne, ce n'est pas nous qui l'écrivons. Vous l'avez lu le rapport de la Chambre régionale des comptes. Et le cabinet Localnova, qui est quand même un cabinet national, qui est indépendant de la ville de Cenon, on vous tient le rapport à disposition et vous verrez ce qu'il dit des finances de la ville. Jamais nous ne nous engageons sur des pistes glissantes. Nous travaillons avec un cabinet financier qui fait de la prospective sur les années à venir de manière à ce que les choses cadrent l'investissement ou le fonctionnement. Et quand la pente n'est pas bonne, on rectifie. C'est ce qu'on a fait pour un certain nombre de choses. Michaël David l'a rappelé. Aucun recrutement n'a été opéré sur cette année 2023 et ne sera opéré, sauf avoir une surprise divine, aucun. Voilà ce que je voulais dire. Nous allons donc passer au vote maintenant. En ce qui concerne ce vote des taux, qui s'abstient ? Une abstention. Qui est contre ce vote des taux ? Très bien. Qui est pour ? Très bien. Merci à tous. Merci au service d'avoir travaillé de manière assez importante sur ce sujet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Oppositions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

1 Abstention

F. DELAUNE

IV – CULTURE**1. Ecole Municipale de Musique – demande de subvention auprès du Département pour l'acquisition d'instruments**

L'école municipale de musique de Cenon, située dans le quartier Palmer, accueille les apprentis musiciens dès 5 ans. L'école a pour vocation de soutenir l'émergence de tous les projets musicaux, associatifs ou personnels et d'encourager les initiatives locales.

Le coût élevé des instruments ne pouvant être supporté par les familles des élèves, la municipalité a décidé de promouvoir le prêt d'instruments, dans une démarche inclusive.

Le présent projet consiste ainsi à faire l'acquisition d'instruments pour des usages spécifiques afin d'étoffer l'offre pédagogique de l'école de musique et son parc instrumental de prêt.

Le coût total de ces instruments s'élève à 6 072 € HT. Le Département de la Gironde soutient les écoles de musique municipales, en subventionnant l'acquisition d'instruments. Le montant de cette subvention représente ainsi 3 642€.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
CLARINETTE Yamaha YCL 255S (x2)	890.00	Département	3 642.00 €
VIOLONCELLE Yamaha 3/4 Set VC5S34	1 385.00	Ville de Cenon	2 430.00 €
JUPITER JFL 700 WD UT Enf (x2)	1 082.00		
TUBA ROY BENSON BH 304 4 PISTONS (3+1)	713.00		
TROMBONE ROY BENSON TT 227 (x2)	728.00		
SAXOPHONE Yamaha YTS 280 Tenor	1 274.00		
TOTAL	6 072,00		6 072,00 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la démarche inclusive de la Ville par la promotion de son parc instrumental de prêt ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention du Département de la Gironde ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 3 642 € et à signer tous les documents s'y référant.

Jean-François EGRON : Merci Laïla. Est-ce qu'il y a de demande d'informations ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – PATRIMOINE**1. Avenant au Bail emphytéotique administratif du Centre Technique Municipal (CTM) et à la convention de mise à disposition avec la société GENECOMI**

Par délibération 28 juin 2006, il a été décidé de recourir à un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour la construction du Centre Technique Municipal chemin de Lissandre à Cenon.

Par délibération du 11 juillet 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du BEA et d'une convention de mise à disposition avec la société GENECOMI.

Ces contrats prévoient la fourniture du chauffage et de l'eau chaude par la société GENECOMI dans le cadre d'un contrat d'exploitation avec la société ELYO, devenue la société ENGIE, pour la conduite et la maintenance des installations nécessaires à l'utilisation du bien.

En contrepartie, la convention de mise à disposition prévoit une redevance annuelle due par la collectivité. Cette redevance inclus notamment la fourniture de gaz appelée "P1", ainsi que l'entretien-maintenance courant appelé "P2" et exceptionnel "P3".

Dans le cadre de son rattachement aux marchés de fourniture d'énergie du SDEEG33, la fourniture en gaz du CTM a été prise auprès de Gaz de Bordeaux à compter du 21/01/2021, en doublon de son engagement de P1 avec la société Engie.

Par le présent avenant, sont proposés la suppression de fourniture en gaz « P1 » à compter de sa notification, et le remboursement à la Ville des sommes réglées en doublon pour un montant de 15 878.51 € TTC. Les montants de base des prestations P2 et P3 restent ceux prévus dans le contrat d'exploitation initial, soit 10 400 € HT et 6 500 € HT.

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Cenon du 28 juin 2006, 23 mai 2007 et 11 juillet 2007 ;

Vu le Bail Emphytéotique administratif signé le 20 août 2007 avec la société GENECOMI ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour approuver par voie d'avenant l'arrêt de la facturation du gaz (prestation « P1 ») ;

Considérant qu'il convient d'acter le remboursement par la société GENECOMI des factures de gaz réglées par la ville ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant ci-joint au Bail Emphytéotique Administratif (BEA) et à la convention à mise à disposition ; autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Jean-François EGRON : Merci, Jean-Marc. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Il y a des retours vers la ville, c'est une bonne chose. Alors, on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – TRANSITION ECOLOGIQUE

1. Projet Alimentaire Territorial (PAT) : demande de subvention auprès du Département de la Gironde

La mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire, sur le territoire des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, allie le développement d'une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale.

La coordination intercommunale de cette politique a été confiée au Grand Projet des Villes en 2019, sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial Rive Droite (PAT), labellisé par le Ministère de l'Agriculture).

Trois enjeux majeurs sont au cœur du PAT Rive Droite :

- L'engagement de la restauration collective publique dans la transition alimentaire ;

- L'insertion par la formation au maraîchage d'habitants-e-s des quartiers prioritaires de la politique de la ville en PRU, sur des parcelles urbaines mises en culture ;
- L'implication de la recherche dans la définition et la mise en œuvre du projet pour favoriser son évaluation et son développement (programmes de recherche-action du CNRS et de l'INRAE).

Le coût global de ce projet pour la Ville de Cenon est de 197 600 €. Ce montant correspond aux frais d'aménagement de deux sites de production, l'aménagement d'un tiers jardin ainsi que les études nécessaires à l'activité agricole.

Le Département de la Gironde soutient activement les politiques agricoles durables au moyen notamment d'une subvention, pouvant représenter 24 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes		
Aménagement des sites de production, tiers jardin, études, ...	197 600,00 €	ANRU	98 800,00 €	50%
		Département 33	24 000,00 €	12%
		Bordeaux Métropole	35 280,00 €	18%
		Ville de Cenon	39 520,00 €	20%
total	197 600,00 €	total	197 600,00 €	100%

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer afin de solliciter une subvention du Département de la Gironde ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 24 000 € et à signer tous les documents s'y référant.

Jean-François EGRON : Merci, Laurent. Pour la ville, sur ces 197 000, c'est 39 520, si le département veut bien nous suivre, donc ce serait une bonne chose. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – URBANISME

1. Avenant au bail commercial pour le restaurant du tennis Resto Starter – Association La Pena Rive Droite

Porté par l'association « La Pena Rive Droite », Resto Starter est un dispositif de couveuse d'entreprise dans la restauration qui a ouvert sur Cenon le 8 septembre 2020. Depuis deux ans et demi, le restaurant a été confronté à des événements externes et internes qui ont mis en difficulté l'équilibre financier de la structure : fermetures administratives lors de la crise sanitaire (sept mois), départ du directeur en août 2022, augmentation de plus de 30% du prix des matières premières et de l'électricité, baisse de la clientèle professionnelle avec le développement du recours au télétravail. Le départ du directeur en août 2022 a déstabilisé la structure, nécessitant une réorganisation interne et une relance de l'activité. Suite à tout cela, la structure connaît donc des difficultés de trésorerie, avec une dette à la Ville à hauteur de 13 200€.

Face à cette situation, les membres du Conseil d'Administration ont réinjecté des financements pour éviter la fermeture, et missionné deux administrateurs (M. Maurin et Mme Ferrand Viu) de l'association pour relancer l'activité et rencontrer les différents financeurs.

Afin de répondre aux besoins en formation et sécuriser l'activité, le restaurant s'orientera à moyen terme en restaurant d'application adossé à un organisme de formation. Cependant cette solution nécessite un travail sur la

durée avec les partenaires institutionnels, en particulier la Région, et ne répond pas au besoin immédiat de rentabiliser l'activité.

Pour répondre à l'urgence de la situation, et permettre à l'association de démarrer son plan d'apurement des dettes, il est donc proposé d'établir un avenant au bail commercial afin d'autoriser une baisse de loyer, de prévoir un plan de remboursement des dettes et autoriser le recours à la location gérance pour permettre à l'association de structurer son projet de relance et sécuriser la continuité d'activité.

Vu, l'article L145-33 du Code de Commerce ;

Vu, la délibération n°2020-53 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le maintien de cette activité économique sur le site du complexe de tennis de modifier par avenant le bail ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir baisser le loyer à hauteur de 800€ par mois sur une période d'un an, renouvelable au regard de la situation ; prévoir un plan de remboursement des impayés de loyer pour la Ville sur une durée de 3 ans ; autoriser le recours à la location gérance afin de permettre à l'association de structurer son projet de relance et sécuriser la continuité d'activité.

Jean-François EGRON : Très bien. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Oui, Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Merci. J'avais alerté par courrier Monsieur le Maire à cette époque, quand on avait été informés personnellement de la difficulté des employés qui est rencontrée dans ce restaurant et dont certains n'avaient pas eu leurs salaires versés. Est-ce que dans la procédure actuelle, vous avez cette information ? Est-ce que ça a été réglé ? Est-ce que des solutions ont été trouvées pour ces personnels ?

Jean-François EGRON : On va vous donner un état complet de ça, mais ce n'est pas une liquidation. Ça veut dire que les salaires ont été payés puisque les employés, c'est la première des dettes, c'est eux qui doivent d'abord être payés.

Fabrice DELAUNE : En tout cas, ils n'y sont plus.

Jean-François EGRON : Comment ? Ça, c'est sûr.

Fabrice DELAUNE : Ceux-là, ils n'y sont plus, donc je me pose la question.

Jean-François EGRON : Et ce que je vous propose, c'est que je demande à Marie Hattraid de faire un bilan de ce qui s'est passé avec ce dont vous parlez et qu'on vous retourne l'exactitude des faits concernant leurs salaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Vous avez compris, il faut le sauvegarder quand même parce que la situation est délicate. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Abstention ? OK. Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5 Abstentions

F. MORETTI, F. DAMET, O. COMMARIEU, Y. POULET (par procuration), J-P. BERTEAU

Jean-François EGRON : Approbation de la procédure de désaffectation et déclassement du domaine public communal d'emprise de la rue Gabriel Bès correspondant à une partie de la parcelle AV 672. Il y a plusieurs délibérations qui sont liées. Je propose peut-être la deux, trois, quatre, cinq, elles sont liées, il y a peut-être...

Cihan KARA : Je vais faire un résumé, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Oui, Monsieur Moretti, allez-y.

Fabrice MORETTI : Petite question, parce que sur la Kbox, on avait une deuxième version, c'était les mêmes. Pourquoi elle a été rechargée une deuxième fois ?

Cihan KARA : Je ne sais pas sur la Kbox, parce que moi, je l'ai imprimé avant de...

Jean-François EGRON : On va vous donner la bonne.

Cihan KARA : Je l'ai imprimé Monsieur Moretti, je ne peux pas vous le dire parce que je n'ai pas vu sur la Kbox.

Fabrice MORETTI : On va regarder.

Cihan KARA : Je vais faire un résumé, de toute façon, s'il y a une question...

Jean-François EGRON : Vous pouvez regarder l'administration, s'il y a bien un décalage avec la Kbox et ce que nous avons, s'il vous plaît ?

Cihan KARA : Alors, si vous me permettez. Oui, c'est bon ?

Jean-François EGRON : On y va.

2. Approbation de la procédure de déclassement du domaine public communal de la rue Gabriel Bès, située sur une partie de la parcelle AV 672

Par délibération n°2022-216 en date du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a lancé une procédure de déclassement du domaine public de la portion communale de la rue Gabriel Bès, comprenant la chaussée et ses accessoires, situé sur la parcelle cadastrée AV 672 sur le site de la résidence Henri Sellier dans le bas Cenon.

Cette procédure de déclassement a fait l'objet d'une enquête publique du 30 janvier au 13 février 2023. Elle a été menée de manière conjointe avec celle de Bordeaux Métropole qui portait sur le déclassement de la portion métropolitaine de la rue Gabriel Bès et d'une emprise située le long du boulevard de l'Entre-Deux-Mers.

Dans son rapport daté du 8 mars 2023, le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve ni recommandation, au déclassement des emprises communale et métropolitaine.

L'emprise communale, ayant fait l'objet d'un document modificatif du parcellaire cadastral (DMPC) pour déterminer la superficie exacte à céder, figure sous la référence « AV 672p (c) » sur le plan de division annexé à la présente délibération et représente une superficie de 73 m².

A la suite de l'enquête publique, l'emprise a ensuite été désaffectée. Des clôtures de chantier de type Heras ont été posées afin d'empêcher l'accès au public. La voie n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville de Cenon. Le Conseil Municipal peut donc désormais constater la désaffectation effective de cette emprise, prononcer le déclassement immédiat et son incorporation dans le domaine privé communal en vue de sa cession.

L'enquête publique est consultable sur demande.

Ceci exposé,

Vu, l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu, l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, relatif au classement et au déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 à R.141-10 du même code ;

Vu, l'article L.141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière, fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu, la délibération n°2022-216 au 14 décembre 2022 approuvant, d'une part, le lancement de la procédure de déclassement du domaine public communal de la partie sud de la rue Gabriel Bès, et d'autre part, le lancement d'une enquête publique préalable à ce déclassement ;

Vu, le plan de division établi le 15/03/2023 par le cabinet de géomètres ADN Géomètres-Experts, représentant une superficie de 73 m² à céder désignée « AV 672p (c) » ;

Vu, l'enquête publique de déclassement du domaine public communal de la partie sud de la rue Gabriel Bès organisée du 30 janvier au 13 février inclus ;

Vu, l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 8 mars 2023 ;

Vu, la désaffectation formelle du terrain communal concerné par la procédure de déclassement du domaine public ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir constater la désaffectation à l'usage du public de la partie sud de la rue Gabriel Bès, représentant une superficie de 73 m² à céder désignée « AV 672p (c) » sur le plan de division établi le 15/03/2023 par le cabinet de géomètres ADN Géomètres-Experts, annexé à la présente délibération ; prononcer le déclassement du domaine public communal de ladite emprise ; décider de son incorporation dans le domaine privé communal, à effet immédiat, à la suite de son déclassement du domaine public communal, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Cihan KARA : Je vous propose de voter les quatre délibérations, mais deux par deux, c'est-à-dire que c'est un déclassement et une vente en fin de compte.

Jean-François EGRON : Mais on va le faire de manière interactive, le déclassement et la vente, le déclassement est d'abord la première démarche.

Cihan KARA : Voilà. On va voter comme ça, si vous voulez.

Jean-François EGRON : Vous avez compris, c'est un trottoir et la salle, il n'y a rien de bien particulier là-dessus.

Cihan KARA : Ça fait 72 mètres carrés.

Jean-François EGRON : Pour le déclassement, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Constat de la désaffectation effective du parking de la salle communal Henri Sellier et approbation de son déclassement du domaine public communal

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble de la Résidence Henri Sellier par Domofrance, la Commune de Cenon lui cède une partie de la parcelle cadastrée AV 672, composée de l'ancienne salle communale Henri Sellier, de son parking et d'une partie de la rue Gabriel Bès.

Par délibération n°2021-144 du 24 novembre 2021, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de fait de l'ancienne salle communale Henri Sellier, murée en avril 2021, et en a prononcé le déclassement avec incorporation immédiate dans le domaine privé de la commune.

Afin de sécuriser la procédure de cession, il convient de constater également la désaffectation effective du parking de l'ancienne salle communale. En effet, l'accès à celui-ci est empêché depuis le 11 octobre 2022 suite à la pose de clôtures de chantier type Heras. Il n'est donc plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la Ville de Cenon. Le Conseil Municipal peut donc désormais constater la désaffectation effective du parking et en prononcer le déclassement immédiat.

La portion communale de la rue Gabriel Bès fait l'objet, quant à elle, d'un déclassement par délibération distincte.

Ceci exposé,

Vu, le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L.2111-1 à 3, et L.2141-1 ;

Vu, la délibération n°2021-144 du 24 novembre 2021 constatant la désaffectation et prononçant le déclassement de l'ancienne salle communale Henri Sellier ;

Considérant que l'emprise du parking de l'ancienne salle communale Henri Sellier est entièrement clôturée depuis le 11 octobre 2022 et que, de ce fait, sa désaffectation est effective ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir constater la désaffectation effective du parking de l'ancienne salle communale Henri Sellier, sis sur la parcelle cadastrée AV 672 ; prononcer son déclassement du domaine public communal et son incorporation dans le domaine privé de la commune à effet immédiat, en vue de sa cession à Domofrance.

Jean-François EGRON : La salle Henri Sellier, y a-t-il des abstentions pour son déclassement ? Des oppositions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Cession d'une emprise de la rue Gabriel Bès, située sur une partie de la parcelle AV 672, au profit de Domofrance

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble de la Résidence Henri Sellier, la Commune de Cenon va céder à Domofrance l'ancienne salle communale Henri Sellier, son parking et la portion communale de la rue Gabriel Bès, tous situés sur la parcelle cadastrée AV 672. L'emprise de la rue Gabriel Bès figure sous la référence « AV 672p (c) » sur le plan de division annexé.

A la suite d'une enquête publique menée du 30 janvier au 13 février 2023, le Conseil Municipal a prononcé par délibération n°2023-46 du 3 avril 2023 le déclassement de la partie communale de la rue Gabriel Bès d'une superficie de 73 m², à l'appui de l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur émis dans son rapport du 8 mars 2023.

Conformément à l'article L.1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi les Domaines afin d'obtenir son avis sur la valeur vénale de cette emprise. L'avis rendu le 17/03/2023 indique une valeur de 285 €/m² soit une valeur totale de 20 805 € hors droit pour une contenance de 73 m². L'emprise sera cédée à ce prix.

Par la présente mutation, la Ville de Cenon déclare se placer en dehors de toute démarche de commercialisation ou d'aménagement sans autre motivation que celle de réemployer au service de ses missions la valeur de ses actifs.

Ceci exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération n°2023-46 du 3 avril 2023 prononçant le déclassement du domaine public communal de la partie sud de la rue Gabriel Bès, située sur la parcelle AV 672, et son incorporation dans le domaine privé de la commune ;

Vu, le plan de division établi le 15/03/2023 par le cabinet de géomètres ADN Géomètres-Expert, identifiant une superficie de 73 m² à céder désignée « AV 672p (c) » ;

Vu, l'avis en date du 17/03/2023, par lequel les Domaines estime la valeur vénale de cette emprise à un montant de 20 805 € ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession par la Ville de Cenon à Domofrance, ou au profit de toute personne morale dont elle est associée qu'il lui plaira de substituer dans ses droits pour réaliser l'opération d'aménagement envisagée, de l'emprise déclassée du domaine public communal de la rue Gabriel Bès tel que prévu par l'article L.2141-1 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, d'une superficie de 73 m², située sur la parcelle AV 672 et désignée « AV 672p (c) » sur le plan de division ci-annexé ; préciser que cette cession interviendra au prix de 20 805 € hors droits, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ; cette cession ne faisant pas partie d'une opération d'aménagement, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/03/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA ; autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'acte à intervenir et tous documents afférents à cette cession.

Jean-François EGRON : Pour la vente de cette parcelle, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Jean-François EGRON : Cihan, on a fait les deux premières. Qu'est-ce que tu as ensuite ?

Cihan KARA : C'est la salle communale.

Jean-François EGRON : La même chose pour la salle communale.

Cihan KARA : C'est la même chose pour la salle communale.

Jean-François EGRON : Déclassement de la salle Henri Sellier.

Cihan KARA : C'est ça que vous n'aviez pas Monsieur Moretti ?

5. Cession de la salle Henri Sellier et de son parking situés sur une partie de la parcelle cadastrée AV 672, au profit de Domofrance

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ensemble de la Résidence Henri Sellier par Domofrance, la Commune de Cenon lui cède une partie de la parcelle cadastrée AV 672, composée de l'ancienne salle communale Henri Sellier et de son parking.

Le plan de division de cette parcelle dressé le 15 mars 2023 par le cabinet de géomètres ADN Géomètres-Expert matérialise un lot à céder d'une superficie de 723 m² désigné « AV 672p (a) ».

Par délibération n°2021-144 du 24 novembre 2021, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation effective de la salle communale et en a prononcé le déclassement. Par délibération n°2023-47 du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation effective du parking et en a prononcé le déclassement immédiat.

L'avis domanial daté du 22 mars 2023 et prorogé le 15 mars 2023, établit la valeur vénale de cette emprise à 285 €/m², soit une valeur totale de 206 055 € hors droits pour une contenance de 723 m².

Pour la présente mutation, la Ville de Cenon déclare se placer en dehors de toute démarche de commercialisation ou d'aménagement sans autre motivation que celle de réemployer au service de ses missions la valeur de ses actifs.

Ceci exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, le plan de division établi le 15/03/2023 par le cabinet de géomètres ADN Géomètres-Expert, identifiant une superficie de 723 m² à céder désignée « AV 672p (a) » ;

Vu, l'avis en date du 22/03/2022 prorogé le 15/03/2023, par lequel les Domaines estime la valeur vénale de cette emprise à un montant de 206 055 € hors droits ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la cession par la Ville de Cenon à Domofrance, ou au profit de toute personne morale dont elle est associée qu'il lui plaira de substituer dans ses droits pour réaliser l'opération d'aménagement envisagée, de l'emprise déclassée du domaine public communal d'une superficie de 723 m², située sur la parcelle AV 672 et désignée « AV 672p (a) » sur le plan de division ci-annexé ; préciser que cette cession interviendra au prix de 206 055 € hors droits, et que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ; cette cession ne faisant pas partie d'une opération d'aménagement, la Commune n'est pas assujettie à la TVA ; conformément aux dispositions applicables depuis le 11/03/2010, la présente mutation n'entre donc pas dans le champ d'application de la TVA ; autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'acte à intervenir et tous documents afférents à cette cession.

Jean-François EGRON : Y a-t-il des abstentions pour sa vente ? Des oppositions pour sa vente ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VIII – EDUCATION - ENFANCE

1. Restaurant scolaire : demande de subvention auprès du d2partement pour l'acquisition de matériel

Les écoles maternelles et élémentaires Jules Michelet disposent d'un restaurant scolaire mutualisé, nécessitant certains aménagements. En effet, une partie du matériel électroménager de ce dernier doit être remplacé et complété.

Afin d'équiper ce restaurant scolaire de matériel de qualité et répondant aux exigences sanitaires, la ville estime le coût total des investissements à 20 799,97 € HT.

Par ailleurs, le Département de la Gironde accompagne les collectivités dans ce type de projet à travers une subvention qui représenterait 12 480 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût HT	Partenaire	Montant
2 Fours de remise et maintien en température	6 184,44 €	Département 33	12 480,00 €
1 chariot de chargement pour le four	774,90 €	Ville de Cenon	8 319,97 €
2 kits de 10 grilles inox pour les fours	376,38 €		
1 lave-vaisselle à capot relevage automatique avec adoucisseur d'eau	8 068,76 €		
1 table d'entrée pour lave-vaisselle	901,83 €		
1 table de sortie pour lave-vaisselle	436,02 €		
1 douchette mélangeuse avec robinet	316,22 €		
2 armoires de réfrigération positive 600L	2 405,52 €		
1 chariot à débarrasser 2 plateaux	259,65 €		
1 chariot à assiettes niveau constant	1 076,25 €		
total	20 799,97 €	total	20 799,97 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Gironde pour un montant de 12 480 € et à signer tous les documents s'y référant.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Aucune. On passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Très bien.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Convention de subvention avec l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat

La ville de Cenon verse chaque année à l'école privée Jeanne d'Arc du Cypressat une subvention de fonctionnement pour les élèves d'âges maternel et élémentaire de Cenon qui y sont scolarisés.

Le montant de la subvention est calculé sur la base des dépenses obligatoires de fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles de Cenon.

Le coût par élève en école publique pour l'année 2023 est de :

- 800,00 € pour un élève en élémentaire ;
- 1265,00 € pour un élève en maternelle.

Pour l'année 2023, la ville de Cenon doit donc procéder au versement d'une subvention de **102 135 €** correspondant à 66 élèves cenonnais scolarisés en école élémentaire et 39 élèves cenonnais scolarisés en école maternelle.

La participation s'effectuera en deux versements en Avril et Septembre 2023.

Cette dépense est prévue au budget de l'exercice et inscrite sur la ligne budgétaire 6558.201.

Vu, la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 ;

Vu, le Code de l'Education ;

Vu, le décret n°2010-1348 du 09 novembre 2010 ;

Vu, la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012 ;

Vu, le contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école Jeanne d'Arc du Cypressat ;

Considérant la nécessité de délibérer pour fixer par convention la subvention de fonctionnement de la Ville à l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat et de procéder au versement de la subvention.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Monsieur Delaune et Monsieur Guichard, ensuite.

Fabrice DELAUNE : Je vais faire court. Comme d'habitude, nous sommes contre tout financement des écoles privées par des fonds publics. Aussi, je voterai contre.

Jean-François EGRON : C'est la loi. On l'applique.

Max GUICHARD : Moi, je vais faire un peu plus long, mais je vais voter la délibération parce que, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, c'est la loi. Et j'ai vécu, comme je te l'avais expliqué, c'est une réalité incontournable : quand on enfreint la loi, au bout d'un moment, on paie cher. C'est ce qu'on peut éviter. C'est Jérémie qui a fait l'intervention, je la divise par deux. Comme nous le rappelons chaque année, c'est malheureusement la loi. Mais, comme chaque année, nous souhaitons aussi donner des éléments, car tous les Cenonnais ne regardent pas chacun des conseils municipaux. Les élus communistes et apparentés, et pas eux seuls, sont contre cette loi, pour plusieurs raisons que nous allons rappeler brièvement. En plus de faire payer les parents pour les frais de scolarité, parfois de conclure des partenariats financiers, les écoles privées perçoivent donc la somme totale de fonctionnement d'une école publique. Avec ce montage financier, elles ont donc forcément davantage de moyens qu'une école publique et, ainsi, le secteur public peut être pointé du doigt à tout va, puisque, en parallèle, le gouvernement en réduit ses moyens. En témoigne la fermeture d'une classe dédoublée à Cassagne et le manque d'enseignants remplaçants, laissant nos enfants sans instituteur quand celui-ci est absent. Plus de 250 jours sans remplaçants dans les classes cenonnaises sur la période scolaire 2022-2023. Les élus communistes et apparentés ne veulent pas de cette éducation à deux vitesses, qui ne favorise pas la mixité sociale, qui ne laisse pas de chance de réussite à tous, comme nous ne voulons pas de la santé à deux vitesses, qui laisserait des millions de personnes sans soins. Nous exigeons que l'État investisse dans l'éducation en créant des postes de titulaires remplaçants mobilisables lors des absences et en mettant en place une vraie politique financée par les classes dédoublées, sans grever le budget des communes. En étouffant le budget de l'Éducation nationale, l'État offre l'opportunité aux écoles privées de se démultiplier. Aussi incohérent que cela puisse paraître, mais pour éviter une double peine à notre municipalité et, donc, aux parents et aux enfants, nous allons voter une subvention, nous, communistes et, nous, majoritairement, nous allons voter une subvention de plus de 100 000 euros à une école privée, parce que c'est la loi, quand, dans le même temps, l'Éducation nationale souhaite encore fermer une classe dans l'école publique René Cassagne, en plein cœur de Palmer, et que plus de 250 jours d'absence d'enseignants n'ont pas été remplacés dans nos écoles publiques. Nous dénonçons ces choix politiques, ces orientations financières dirigées vers le privé, en déshabillant nos services publics. J'en reste là.

Jean-François EGRON : Il n'y a personne d'autre ? Alexandre, tu es le rapporteur, tu conclus.

Alexandre MARSAT : Merci. Je rejoins en tous points les propos de Max Guichard, jusqu'à cette actualité de la fermeture de la classe de René Cassagne et, évidemment, les non-remplacements sur les écoles de la ville, de la

circonscription et, globalement, sur tout le territoire national. Pour information, si, aujourd'hui, on paie autant pour l'école privée, c'est suite à la loi de 2019, aussi, sur l'obligation de scolarisation à partir de trois ans, voulue par le président Emmanuel Macron, qui a été une véritable aubaine pour les écoles privées, puisque, de fait, maintenant, il faut que les collectivités, c'est ce qu'on vote dans cette délibération aussi, en plus de la subvention liée aux âges d'élémentaire, le calquer aussi pour les élèves en âge maternelle. Or, il est toujours possible de faire l'école à la maison et toutes les personnes qui, auparavant, ne mettaient pas leurs enfants en classe maternelle dans l'école publique, font l'instruction à la maison. Donc, ce n'est qu'une aubaine, en fait, cette loi-là, pour l'école privée. Depuis le début du mandat, 2020, c'est 200 000 euros que la ville de Cenon a versé pour les élèves d'âge maternelle inscrits à l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat. 200 000 euros.

Jean-François EGRON : Très bien. Pas d'autres demandes d'intervention ? On va passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Une opposition. Des abstentions ? Pas d'abstention. Merci beaucoup.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

1 Opposition
F. DELAUNE

3. Convention de subvention entre la Ville de Cenon et l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Gironde (CIDFF)

Le dispositif MAPI (Mission d'Accompagnement des Parents en Insertion) permet d'accompagner les parents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle dans la recherche de modes de garde du jeune enfant.

L'action MAPI, mise en place à titre expérimental en lien avec la CAF de la Gironde en 2018 est désormais portée par le Centre Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF). L'action est cofinancée par la CAF de la Gironde, le Département de la Gironde, les villes de Lormont et de Cenon.

La participation financière de la ville de Cenon pour le cofinancement de cette action s'élevé pour l'année 2023 à 5 000€.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (65748 – 4221)
Il est proposé de formaliser ces engagements sous la forme d'une convention partenariale.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de délibérer pour autoriser la convention de subvention au CIDFF pour l'année 2023 ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le CIDFF qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an ; s'engager sur le versement de la participation financière de 5 000€.

Claudine CHAPRON : À titre d'information, je voudrais quand même dire qu'il y a plus de 26 parents qui ont été accompagnés dans ce dispositif MAPI, à la fois pour l'insertion ou des parcours de formation, ce qui est une très bonne chose, mais, également, sur tout le volet de recherche de modes de garde pour les petits. Il y en a trois qui ont été acceptés en crèche, un en toute petite section et trois chez des assistantes maternelles indépendantes. C'est un dispositif qui est très important pour aider les parents en grande difficulté. Pour 2022, c'étaient essentiellement des femmes, uniquement des femmes en grande difficulté. Merci, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Merci à toi. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de question. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie. La délibération qui suit, c'est la convention de subvention avec le réseau girondin de la Petite enfance. La délibération qui vient de passer, j'associe aussi Hürizet Gündler sur le travail qu'elle fait sur les droits des femmes et l'égalité. Ce sont vraiment deux actions qui rentrent en symbiose et c'est une très bonne chose. Claudine Chapron, cette convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Convention de subvention avec le Réseau Girondin de la Petite Enfance (RGPE)

Le Réseau Girondin Petite Enfance, Familles, Cultures et Lien Social organise des actions de formation (stages, séminaires, groupes de réflexion) auxquelles peuvent participer, dans le cadre de l'Eveil Culturel de la Petite Enfance, des professionnels et des bénévoles de l'Enfance, de la Culture, de l'Education et du secteur Social de la commune.

Le Réseau Girondin Petite Enfance, propose des expositions culturelles ludiques itinérantes et des animations culturelles (malles de livres de jeux et de vidéos, comités de lecture).

En contrepartie de ces actions, Il est proposé que la Ville de CENON s'engage à verser au Réseau Girondin de la Petite Enfance, une participation financière qui s'élève pour l'année 2023 à 2 167,00 €.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours (Ligne : 62.81 4221).
Il est proposé de formaliser ces engagements sous la forme d'une convention partenariale.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant, la nécessité de délibérer pour autoriser la convention de subvention au RGPE ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec le Réseau Girondin Petite Enfance qui prendra effet à partir du 1er janvier 2023 pour une durée d'un an ; s'engager sur le versement d'une participation financière de 2 167 euros.

Claudine CHAPRON : Cette association fait également des formations à destination des professionnels de la petite enfance et propose également des jeux qu'il faut aller chercher tout simplement sur Talence, en fonction des projets que l'on mène, ici, sur Cenon. Pour information, sur le Festi Family, qui a lieu en octobre chaque année, nous avons recours régulièrement à cette association pour chercher des jeux qui sont ensuite mis à disposition de ce Festi Family. Ce qui est intéressant, aussi, grâce à ce réseau girondin Petite enfance, c'est que nous avons des réductions pour la formation du personnel et c'est une chose très importante que de former le personnel petite enfance sur des projets, j'ai été chercher un petit peu, mais c'est "jouer pour grandir", "en chemin vers l'autonomie", "la bientraitance et ses enjeux au quotidien", etc. Ça permet, à la fois, de former le personnel et d'avoir des réductions de 50 %, quand même, sur la totalité d'une formation, grâce à cette adhésion au réseau girondin de la Petite enfance.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup, Claudine. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Aucune. On va passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

IX – SPORTS

1. Dénomination du Complexe Aqualudique de Cenon

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal, la commune ouvrira son nouveau complexe aqualudique du Loret au mois de juillet 2023.

Compte tenu de la spécificité de ce nouvel équipement phare et notamment de son accessibilité exemplaire, il a été décidé de donner à cet équipement le nom d'une personnalité sportive issue du handisport.

Elodie Lorandi est née avec une maladie orpheline qui paralyse un nerf de sa jambe gauche, du genou à la cheville. Elle est membre de l'équipe de France de para-natation depuis plus de 10 ans. Elle participe à ses premiers Jeux Paralympiques à Londres en 2012 où elle obtient l'or sur le 400m nage libre.

En plus de la natation où elle remporte de nombreuses médailles, elle se lance également dans la pratique du para-aviron et elle décroche le bronze avec le 4 barré lors des Championnats du Monde en 2018.

Cette athlète est un modèle de persévérance pour tous, et c'est un honneur pour la ville de Cenon qu'elle ait accepté que ce nouvel équipement municipal porte son nom. En pleine préparation des jeux olympiques de Paris 2024, la Ville de Cenon la soutiendra ardemment pour qu'elle décroche de nouvelles médailles.

Une dénomination d'un équipement public n'est jamais anodin, il est vecteur de messages importants. Par ce choix, la Ville de Cenon veut mettre l'accent sur l'inclusivité, le dépassement de soi, l'égalité des genres.

Ceci exposé,

Vu, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'ouverture du complexe aqualudique de Cenon en juillet 2023 ;

Considérant l'accord d'Elodie Lorandi pour donner son nom à ce nouveau complexe aqualudique ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir nommer le nouveau centre aquatique : Complexe aqualudique Elodie LORANDI.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Delaune. Monsieur Moretti.

Fabrice DELAUNE : Merci. Juste pour apporter mon entière satisfaction par rapport à cette décision, à savoir que ce soit dans ce cadre d'une femme handicapée reconnue sportivement. Et, aussi, que ce soit une femme. Malheureusement, il n'y a pas assez de bâtiments municipaux reconnus et qui soient représentés par des femmes.

Jean-François EGRON : Merci. Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : Sur la ville, il y en a quelques-uns, quand même, des bâtiments qui portent des noms de femmes, heureusement. Pour rebondir sur l'échange qu'on avait eu la dernière fois, où on avait parlé de monsieur Pinton, savoir si vous aviez pris contact avec la famille, puisque vous aviez dit que, sans remettre bien évidemment votre choix de baptiser ce complexe du nom de madame Lorandi, vous aviez ouvert la porte éventuelle à citer monsieur Pinton dans un des espaces intérieurs. Je voulais savoir si vous aviez pris contact avec la famille.

Jean-François EGRON : On va faire les choses les unes après les autres. J'ai bien noté votre question, ne soyez pas déçu, ça va venir. Vous m'avez posé la question, je vous ai dit oui. On va regarder quel est le local qui est le plus adapté pour proposer le nom. Voilà. Quant à Élodie Lorandi, effectivement, tel que l'a dit monsieur Delaune, plusieurs choses. D'abord, c'est une championne exceptionnelle qui a bien du mérite, parce qu'avant d'être athlète paralympique, elle était athlète tout court. Elle était avec Camille Muffat, une championne de natation bien connue, malheureusement disparue. Et puis, elle a vu que ça ne collait pas, qu'il y avait des difficultés. C'est comme ça qu'elle s'est aperçue, à 17 ans, de son handicap. Au lieu de lâcher tout, elle a décidé de s'investir dans les compétitions paralympiques, où elle a excellemment réussi. Elle a un peu plus de 150 titres de championne de France. Quand elle est là, je crois qu'il vaut mieux prendre des vacances. Elle a des titres au niveau mondial, sept médailles olympiques, dont une en or, deux médailles mondiales, qui sont en or toutes les deux. En plus, comme si ça ne suffisait pas, elle pratique l'aviron handisport. Vous la verrez, c'est une jeune femme extraordinaire, qui reflète la joie de vivre et, aussi, l'engagement, l'absence de renoncement. C'est un exemple. Et, comme le disait Fabrice Delaune, cette dénomination est très symbolique. Très souvent, même s'il y a quelques exceptions, mais, très souvent, d'ailleurs, même pour les femmes, on prend quelqu'un qui est décédé. Et, très souvent, un homme. On a décidé de faire autrement, à plusieurs titres. D'abord, pour notre engagement féministe. Je pense que c'était important que ce soit une femme. Deuxièmement, pour notre engagement au niveau de l'inclusivité, comme on le disait, et du handicap, et je remercie Fatiha Barka, qui n'a jamais lâché sur ce projet. Je reviendrai à tous les acteurs. Elle n'a jamais lâché, d'abord, pour que la piscine soit transformée et qu'elle soit ce lieu où le handicap n'existe pas ou, du moins, où on a gommé les limites derrière deux choses. D'une part, la passerelle douce qui permet aux personnes à mobilité réduite, quelles qu'elles soient, personnes âgées ou personnes handicapées, de pouvoir descendre dans le bassin aqualudique avec facilité. Quand elles sont dans le bassin aqualudique, il y a des activités. Deuxième élément, on a fait en sorte qu'il y ait ce qu'on appelle un handiroom. Il y a trois handirooms en France, et

Il y a une seule piscine en France qui est équipée avec un handiroom, c'est celle de Cenon. C'est la première piscine de France à pouvoir accueillir un handiroom. Un handiroom, c'est quoi ? Moi, je l'ai appris, c'est Fatiha qui nous apprend. C'est d'abord un vestiaire allongé, parce qu'une personne handicapée, elle ne peut pas évidemment se déshabiller — vous l'avez compris — dans un vestiaire classique. Deuxièmement, il y a des engins de levage qui permettent de pouvoir l'aider, avec une assistance certes, mais de l'aider à pouvoir s'installer sur le lieu et à se préparer dans des conditions dignes. Les WC, les toilettes et la douche sont équipés de la même manière. Puis, pour terminer, la rampe d'accès dont on a parlé permettra à des personnes de descendre avec un fauteuil roulant dans l'espace ludique, ce qui est quand même une grande nouveauté. Demeure quand même ce que vous connaissez, c'est-à-dire le siège métallique qui permet de pouvoir descendre dans le bassin cette fois-ci de compétition, les six couloirs de nage. Voilà. Moi, c'est une fierté pour la Commune parce qu'on a d'abord rendu hommage à une femme, à une femme handicapée. Et ces deux combats qu'on mène sur cette commune, je pense que ça sera possible. En même temps, cette piscine est très attendue de la part de l'ensemble de la population et je pense qu'elle y trouvera, dans les deux bassins ainsi que les services qui sont autour, beaucoup de joie et de plaisir, mais également — je le rappelle — pour nos enfants, la possibilité de pouvoir à la fin d'une séquence, c'est-à-dire ceux qui sont en CP et qui arrivent en CM2 — on l'a connu lorsque Max Guichard s'occupait du sport — d'avoir la grande majorité de ces enfants qui savent nager, ce qui, quand on est sur nos côtes girondines, est quelque chose d'important. OK, on va passer au vote. Oui ? Tu voulais dire quelque chose ?

Claudine CHAPRON : Oui, je voudrais dire quelque chose. C'est une fierté qu'évidemment, je partage. Et je voudrais souligner aussi le fabuleux investissement de Fatiha Barka, qui se rend extrêmement disponible aussi en transversalité dans nos délégations respectives. J'ai toujours grand plaisir à la faire venir. Elle participe avec beaucoup de professionnalisme et d'expertise sur ces sujets. Et récemment, elle est intervenue auprès des crèches et des directrices de crèches justement pour l'écriture d'un projet d'établissement. Je l'en remercie et je suis très fière de travailler à ses côtés.

Jean-François EGRON : Très bien. Parce que je veux traiter tout le monde avec égalité, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut intervenir ? Non ? Très bien. Oui, Laïla Merjoui me disait également que sur l'accessibilité du Rocher, Fatiha est en train de vérifier tous les paramètres nécessaires à la bonne qualification du Rocher pour l'accessibilité. Et pareil pour les cimetières. On va faire le tour de tous les équipements de la Commune. Oui, Max.

Max GUICHARD : Juste une remarque. Oui, j'ai travaillé sur la piscine en tant qu'adjoint. Il y a aussi ma partenaire, Éliane Barthélemy, au niveau de l'éducation, et c'est tous les deux avec le maire Alain David, que nous avons réussi à aller sur cette politique.

Jean-François EGRON : Très bien. Merci beaucoup. Monsieur Moretti. Oui, jeu consensuel, donc, allez-y !

Fabrice MORETTI : Non, mais surtout que l'accessibilité, même si on n'avait pas l'expertise à l'époque, notamment avec Madame Barka qui était dans l'équipe, on avait déjà commencé à travailler sur l'accessibilité. On avait fait des journées Handi'cap ou pas cap. C'était vraiment les prémices de quelques éléments. Mais on était une des premières villes quand même à travailler sur l'accessibilité. Et je rappelle juste que le devant du Conseil municipal et du bâtiment dans lequel nous sommes a fait l'objet de travaux à une époque — je crois d'ailleurs que c'était Dominique Astier d'ailleurs qui pilotait les travaux à l'époque, avec l'appui bien évidemment de personnes qui étaient en situation de mobilité réduite.

Jean-François EGRON : Tout à fait, mais vous avez raison de souligner ça. Ça a effectivement existé. Il y a un bon travail — il faut dire les choses — qui avait été effectué. Il faut reconnaître les choses quand elles sont tout à fait avérées. Tant qu'on est à rendre hommage, je conclurai par ça : je voudrais évidemment remercier Patrice Buquet qui, comme une autre personne dont je... Ah, tu voulais dire quelque chose, Patrice ? Ah bon, d'accord. Non, c'est nous qui te remercions, et Jean-Marc aussi, tous les deux qui sont sur le projet, particulièrement Patrice, parce que Patrice a vécu une sale période physique. Il a été souffrant, il s'est battu, il est remonté, il s'est bagarré, il n'a jamais lâché pour être au courant du dossier. Et moi, je voudrais saluer son engagement. Et je voudrais faire une analogie parce qu'au niveau des fonctionnaires, je voudrais en remercier un certain nombre aussi. Alors bon, évidemment, Romuald Chapuy qui est le directeur général des services techniques, mais je voudrais parler de Laura Schrive, qui a eu le même parcours malheureusement que Patrice Buquet puisqu'elle a, en même temps, été très sérieusement souffrante puisqu'elle a une maladie que vous pouvez imaginer, brutale, et en même temps, elle était maman, et en même temps, elle a fait le projet. Et ça, quand on parle d'un établissement et des femmes, c'est vraiment extraordinaire. Et moi je tiens à la saluer pour le travail qu'elle a fait. Évidemment, toutes les équipes autour de la DGS, parce qu'ils n'ont jamais rien lâché sur le dossier, que ce soit pour les travaux comme pour le financement.

C'est une très belle histoire qui va voir son grand début le 1er juillet. Mais moi, je tiens vraiment à féliciter tous ceux qui se sont impliqués de près ou de loin, parce que c'est le projet le plus important de ce mandat. Il va voir le jour et nous, nous aurons le plaisir de le faire donc ensemble le 1er juillet. Après tous ces éloges, dire aussi que votre idée, Monsieur Moretti, de faire des parcours handicapés — puisque c'était le cas, c'est vrai, ça existait, vous avez fait du bon travail là-dessus —, il a donné des idées puisque nous avons accueilli une association qui s'appelle Hand to hand et qui rassemble une personne valide et une personne handicapée pour danser. Alors, ça peut paraître curieux, mais quand on leur a donné l'autorisation de la faire sur le parvis de la Mairie, il y a plusieurs dizaines de personnes, des voisins qui sont descendus pour les voir parce qu'outre la musique, le ballet était extraordinaire. Et de voir un valide avec un non valide, c'était un spectacle extraordinaire. Comme quoi non-valide et valide peuvent tout à fait effacer la différence et montrer quelque chose de bon. Bien, il faut quand même passer au vote néanmoins. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Qui est pour ? Bien, écoutez, je vous remercie tous de manière générale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Complexe Aqualudique du Loret : Fixation des tarifs

Le complexe aqualudique Elodie Lorandi va ouvrir ses portes au public en juillet 2023. Avec 18 millions d'euros d'investissement cet établissement est déjà un équipement phare de la ville. Sa bonne exploitation est un enjeu important au regard des coûts de fonctionnement qu'il génère.

La tarification de l'établissement doit donc permettre d'amortir son fonctionnement mais également de garantir son accès à toutes les tranches de la population. Cet équipement se veut inclusif et solidaire même pour les foyers les plus modestes de Cenon.

La grille de tarification a donc été définie de manière à se situer dans le champ concurrentiel du secteur tout en travaillant l'accessibilité d'une part, mais aussi l'adjonction de services complémentaires pour optimiser son exploitation notamment grâce au bien-être et aux animations d'aquaforme.

	Tarifs	Résident	Extérieur	Durée de validité
	Entrées baignade			
0	Entrée gratuite (accompagnant obligatoire des personnes handicapées en fonction des textes en vigueur ; enfants moins de 3 ans)	0,00 €	0,00 €	1 journée
1	Entrée adultes unitaire	4,00 €	6,00 €	1 journée
2	10 entrées réduites sociales selon conditions des aides facultatives du CCAS (refacturation 20,00 € au CCAS)	0,00 €	/	1 an
3	Entrée unitaire jeunes 12 - 25 ans / carte jeune + 1 accompagnant/ étudiants extérieurs sans carte jeune	2,00 €	3,50 €	1 journée
4	Entrée unitaire solidaire personnes en situation de handicap	2,00 €	2,00 €	1 journée
5	Entrée unitaire solidaire réduite RSA / Demandeurs d'emplois	2,00 €	4,00 €	1 journée
6	Personnel municipal adultes 10 entrées	20,00 €	/	1 an

7	Entrée Groupes (centres de loisirs et spécialisés, associations... sur réservations)	2,00 €	3,50 €	1 journée
8	Entrée unitaire famille (1 adulte, 1 enfant -12 ans)	5,00 €	8,00 €	1 journée
9	Entrée adulte supplémentaire (avec tarif famille)	3,00 €	4,50 €	1 journée
10	Entrée enfant - 12 ans supplémentaire (avec tarif famille)	2,00 €	3,50 €	1 journée
11	Entrée unitaire Maîtres nageurs sauveteurs	2,00 €	2,00 €	1 journée
12	10 entrées adultes	35,00 €	50,00 €	1 an
13	10 entrées adultes réduites solidaires RSA / Demandeurs d'emplois	20,00 €	45,00 €	1 an
14	10 entrées jeunes 12 - 25 ans / étudiants (hors carte jeune)	15,00 €	30,00 €	1 an
15	10 entrées Comités Entreprises	35,00 €	50,00 €	1 an
	Pass abonnement engagement d'un an	mensuel	mensuel	
16	Baignade	22,50 €	27,00 €	1 an
17	Baignade + bien-être	35,00 €	50,00 €	1 an
	Entrées Bien-être (sans la piscine)			
18	Entrée unitaire	6,00 €	8,00 €	1 journée
19	10 entrées	50,00 €	70,00 €	1 an
	Entrée Combo (piscine + bien-être)			
20	Entrée unitaire	9,50 €	13,50 €	1 journée
21	10 entrées	85,00 €	120,00 €	1 an
	Animations (entrée + animation)			
22	Aquaforme Unitaire	10,00 €	15,00 €	1 journée
23	Aquaforme collectif 10 séances	90,00 €	145,00 €	1 an

24	Aquaforme collectif 30 séances	240,00 €	390,00 €	1 an
25	Natation adultes cours collectifs 10 séances	90,00 €	145,00 €	1 an
26	Natation cours collectifs adultes 30 séances	240,00 €	390,00 €	1 an
27	Animations collectives adultes 10 séances	90,00 €	145,00 €	1 an
28	Animations collectives enfants 10 séances	110,00 €	165,00 €	1 an
29	Leçons apprentissage 10 séances	90,00 €	145,00 €	1 an
30	Ecole de natation enfants cours collectifs 30 séances	240,00 €	390,00 €	1 an
31	Animations spéciales	1 à 20	1 à 20	1 journée
	Locations			
32	Location ligne d'eau à l'heure club aquatique cenonnais (selon planification)	1,00 €	/	1 journée
33	Location ligne d'eau club extérieur (à l'heure)	/	20,00 €	1 journée
34	Location ligne d'eau activité commerciale (à l'heure)	30,00 €	30,00 €	1 journée
35	Location bassin compétition journée	500,00 €	500,00 €	1 journée
36	Location bassin compétition demi-journée	250,00 €	250,00 €	1 journée
37	Mise à disposition d'un Maitre Nageur Sauveteur (à l'heure)	30,00 €	30,00 €	1 journée
	Forfait Séminaire (salle de réunion & bien être) montant par personnes			
38	Journée + piscine et / ou bien-être	45,00 €	45,00 €	1 journée
39	Demi journée + piscine et / ou bien-être	30,00 €	30,00 €	1 journée
	Privatisation			
40	privatisation de la piscine à des entités extérieures avec prestation de surveillance et nettoyage hors des horaires d'ouvertures traditionnelles.	Sur devis avec délais de prévenance de 3 mois.		1 journée
	Consigne			

41	Consigne carte d'accès	5,00 €	5,00 €	
	Scolaires			
42	Primaires (écoles Cenon refacturation à la Mairie)	7,00 €	7,00 €	1 journée
43	Secondaires	/	3,50 €	1 journée

Ceci exposé ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ces articles L.2121-29 ;

Vu, la délibération n°2022-149 du 3 octobre 2022 du conseil municipal de Cenon ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs d'entrée du complexe aquatique Elodie Lorandi ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les tarifs tels qu'exposés ci-dessus ; autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la bonne mise en œuvre de cette tarification.

Jean-François EGRON : Très bien. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette tarification ? Oui, Monsieur Bertheau et Monsieur Delaune.

Jean-Pierre BERTHEAU : Oui, Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas casser l'ambiance, mais vous avez tout à l'heure mis le bout du doigt dans quelque chose qui est l'exploitation de cette piscine. Je vous propose de faire un petit plongeon dans le petit bain pour l'instant parce que voilà.

Jean François EGRON : Prenons la bouée, on ne sait jamais.

Jean-Pierre BERTHEAU : On ne sait jamais. Il y a des planches aussi. Donc, la lecture de la grille des tarifs concernant le centre aquatique laisse apparaître un différentiel entre l'entrée à 1,50 euro annoncée il y a trois ans et l'actuel quatre euros visiblement validé aujourd'hui. Ce qui pose question aujourd'hui : comment a été déterminé ce tarif ? Sur quelles bases et avec quel prévisionnel ? Ce prévisionnel peut-il être porté à notre connaissance ? Quelques études ont d'ailleurs été réalisées, dont une très sérieuse émanant de l'Observatoire des finances et de la gestion publiques locales — que vous devez connaître, j'imagine —. Voici quelques éléments de cette étude portant sur un échantillon de 291 piscines — 291, c'est énorme ! — ou centres aquatiques municipaux. En mettant de côté l'investissement que vont devoir supporter les contribuables cenonnais pendant de nombreuses années, nous parlerons uniquement de l'aspect fonctionnement ou exploitation. Alors, pour reprendre l'exploitation, sur un compte de résultat, frais de personnel, 62,9 % en moyenne...

Jean-François EGRON : Monsieur Bertheau, je vous propose de reculer parce que ça sature sur le micro.

Jean-Pierre BERTHEAU : Pardon. Donc, frais de personnel, en moyenne, c'est 62,9 % ; énergie-chauffage, 15,2 % ; eau-assainissement, 7,8 % ; achat fournitures, 3,4 % ; prestations externes, 7 %, entretien, réparation, etc. Il faut savoir qu'une piscine municipale ou un centre aquatique par exemple, un robot de nettoyage vaut entre 15 et 18 000 euros, d'accord ? Et ça se change à peu près tous les deux ans. Donc, il y a quand même du matériel très lourd et très cher à changer assez régulièrement. Toujours d'après cette étude, les recettes générées par les usagers représentent seulement 22 % des frais de fonctionnement. On voit que le coût pour la Ville est abyssal. Selon la Cour des comptes, il y a un déficit structurel de ce genre d'établissement. Nous en revenons au manque de vision sur le tarif d'entrée. Quant à l'écart entre le coût prévisionnel et le coût réel des travaux, il se réduit dans la plupart des cas à la faiblesse des compétences techniques et financières des responsables de projet. Pour terminer, nous voudrions attirer votre attention sur le tarif préférentiel accordé au personnel municipal. Comme vous le savez, ceci est en parfaite contradiction avec le principe d'égalité concernant l'accès aux services publics. Le bon sens nous oblige donc, à plusieurs titres, à voter contre cette délibération. Merci, Monsieur le Maire.

Jean-François EGRON : Voilà, on finit avec un feu d'artifice. Allez, quelques réponses. D'abord, l'Observatoire des finances, ce n'est pas quelqu'un qui fait des études sur le panel de personnes qui peuvent venir à la piscine. Ils étudient un constat, c'est-à-dire une fois que tout est fait. Nous, on est des gens prévoyants. On a commandé une étude qui nous permet de voir la zone qui pourrait venir ici. Et je pense qu'on va être largement dépassés par notre capacité. Nous le dirons le jour de l'ouverture de la piscine, mais déjà trois communes — et cette fois-ci, c'est ferme puisqu'elles ont signé — ont décidé de venir à la piscine pour que leurs enfants puissent apprendre à nager. Deux autres frappent à la porte. Ce qui, au total, fera une population supérieure ou égale à la ville d'Artigues, pour faire référence à ce qui s'est passé précédemment. Deuxième élément, vous continuez sur l'histoire, je vous l'avais expliqué, mais apparemment, vous ne m'entendez pas sur la tarification. Il y aura même en dessous d'un euro. J'ai parlé de zéro euro pour les gens dont les coefficients familiaux ou le quotient familial est tellement bas qu'ailleurs, ils paient zéro. Donc oui, il va y avoir des gens à zéro comme il y aura des gens à un euro, parce qu'il y a aussi des gens qui paient un euro pour la cantine parce qu'ils ne peuvent pas. Quatre euros, non. Quand vous regardez, si vous prenez l'abonnement avec 10 tickets, c'est 3,50 euros. C'est pile-poil ce qu'on a annoncé. Quatrièmement, sur le fait de ne pas être prévoyant, on a pris acte sur l'ensemble des piscines qui nous entourent pour établir les tarifs. Vous savez, on est très bien. Sur les frais que ça peut engendrer, oui, une piscine, vous avez raison, Monsieur Berteau, ça n'est jamais un équipement excédentaire. Ça serait un miracle. En revanche, nous avons pris un certain nombre de précautions. La première concerne le chauffage. Alors oui, je sais que j'ai bousculé les quartiers, et le quartier précisément, parce qu'avant la crise, j'avais dit : vous savez, ce serait quand même bien qu'on mette la piscine chauffée par le réseau de chauffage urbain. Dis donc, bien m'en a pris parce que quand la crise arrive, c'est trois fois moins cher que le gaz, c'est six fois moins cher que l'électricité. Donc, déjà ça, par rapport à d'autres piscines. Et rappelez-vous, les 32 piscines qui étaient en délégation de service public et qui ont fermé à cause de ça. Nous, ça ne sera pas notre cas. Le deuxième élément, c'est la performance, c'est un marché global de performance. Qu'est-ce que ça veut dire, un marché global de performance ? Ça veut dire que pendant neuf ans, ceux qui ont construit et conçu l'équipement vont devoir le suivre pour correspondre à ce qu'ils nous ont proposé en termes de performance énergétique et d'économie d'énergie et de fonctionnement de l'établissement. Neuf ans. Ça ne va pas ? C'est eux qui paient. Ça va ? On est d'accord ensemble. Voilà comment ça se passe. Et troisièmement, écoutez, il y a des ressources complémentaires qui vont venir. Les premières d'entre elles, d'abord, il y a deux délégations de service public — qui sont mineures, mais qui existent quand même —, c'est la partie soins qui sera donc dévolue à une entreprise. Je me félicite d'ailleurs de voir que c'est une entreprise cenonnaise, du Bas Cenon, qui a répondu donc pour cette prestation. En ce qui concerne le snack, on est toujours en recherche. Vous savez les difficultés que rencontre la restauration à l'heure actuelle. Mais on trouvera, il n'y a pas de souci. Les deux entités paieront des loyers. Donc, forcément, des taxes d'occupation à la Municipalité. Troisièmement, il y a une salle de réunion qui se trouve dans la Chartreuse, qui a été vraiment remise en état tel qu'aujourd'hui, tout le monde la remarque, vraiment. Et ça, c'est à la demande de tous les Cenonnais. Ils nous disaient : "Mais ne laissez pas tomber ce patrimoine." Mais écoutez, non seulement on ne l'a pas laissé tomber, mais on l'a magnifié. Et moi, je m'en félicite. Si vous passez là-bas, vous le voyez, vous voyez bien que c'est vraiment beau. Écoutez, moi, je parle de ma commune et de l'équipement, mais partageons en même temps cette beauté. Troisièmement, au-delà de la salle de réunion qui est là, qui est une salle qui peut être louée à certaines occasions pour des entreprises... Troisièmement, il y a des piscines où il y a des entreprises hors les horaires. Je dis bien hors les horaires parce que j'en ai entendu : "Oui, le truc, la piscine privatisée." Évidemment que non, ce n'est pas la journée. On ne privatise pas pour quelqu'un. Nous ne sommes pas le Premier ministre britannique qui avait privatisé quelque chose pour faire la fête, qui plus est, pendant le Covid. Non. C'est un usage qui est hors des horaires prévus pour le public et tout le monde. Hors de ces horaires-là, il y a des entreprises parfois qui louent ces établissements pour faire des soirées particulières, que ce soit des colloques ou une soirée festive, etc. Mais évidemment, dans le respect des règles d'hygiène, etc. Nous ne serions pas la première. Enfin, pour terminer, il y a une salle qui se trouve sous l'espace extérieur où il y a les jets d'eau. Quand le prestataire a réalisé la piscine, il nous a fait descendre. On est allés la voir avec Romuald Chapuy. On est descendus en dessous. Là, il y a un espace assez grand qui doit être traité puisqu'il faut d'abord étanchéifier, puisqu'au-dessus, il y a les jets d'eau pour les tout-petits, etc. Puis, c'est la plage solaire, les bains de soleil qui sont là. Donc, on va procéder à l'étanchéification, puis à la réalisation d'une salle. Il y a un premier espace de 180 mètres carrés qui pourrait être développé et puis, peut-être un peu plus, mais au moins 180 mètres carrés. Et ça, le jour où vous louez la piscine, vous pourrez aussi louer la salle. Vous imaginez qu'on peut donc combiner. Et ça, c'est des ressources supplémentaires qui pourront donc s'ajouter et qui viendront non pas minimiser la dépense, mais la réduire de manière tout à fait conséquente. Sur l'énergie, dernier point le toit de la piscine accueillera des panneaux solaires qui viendront, eux aussi, contribuer à réduire la facture énergétique. Je précise également que l'intégralité de l'eau de la piscine sera recyclée. Notamment, le terrain de foot, même s'il est synthétique et garni de billes qui sont non pas synthétiques, mais de liège — tout à fait naturelles. Pour le maintenir en état, il est nécessaire de l'arroser de temps en temps. Une grande partie du bassin vidé lors des séances de validation technique servira et sera réutilisé, donc on ne perdra rien. Enfin, pour terminer, les bassins en inox, on a

suffisamment de recul maintenant. D'abord, contrairement à notre piscine, elle avait l'âge de ses artères, la piscine de la Blancherie. Le fait d'avoir des bassins en inox, c'est zéro fuite. Là, on est en période de vérification. Vous savez quand on fait des soudures dans la maison, c'est des soudures. Alors, vous n'avez pas vu, mais je pense qu'il y aura des images qu'on pourra regarder quand elle sera finie. C'est un robot qui avance et qui soudait, au fur et à mesure, les plaques qui constituent le bassin. Ensuite, il y a une vérification qui est faite à l'œil, puis avec des machines, avec des microscopes. Ensuite, les bassins vont être mis en eau. On va vérifier tout ce qui peut éventuellement fuiter. Là, en inox, c'est extrêmement rare. Surtout, ça ne bouge pas. Un bassin en béton, il y a des aléas. On l'a vécu à la Blancherie où l'eau est arrivée par dessous, a raviné et ça s'est effondré. Il a fallu mettre une coque polyester pour pallier tout ça. Et la coque polyester a fait ce qu'elle a pu, comme elle a pu. Là, on a suffisamment de recul pour vous dire que ça ne bouge pas. Il y a un inconvénient auquel on va pallier, c'est que l'inox, c'est gris. Mais ça reflète aussi. Donc si on éclaire correctement. Je rappelle que la piscine fera aussi l'objet d'un traitement phonique. Quand on rentre dans une piscine et que les tout petits y vont à fond la caisse, ça fait un peu mal aux oreilles. Donc, là, c'est vraiment un espace apaisé dans lequel on rentrera. Et les éclairages indirects qu'on mettra, au fur et à mesure, refléteront quelque chose sur la coque qui nous permettra d'avoir une couleur plus sympathique pour ceux qui aiment. Mais on peut nager, si c'est gris et que c'est bien fait, il n'y a pas de problème. Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet. Oui, le personnel, puisque vous avez posé la question du personnel. Là, on a ciblé le fonctionnement du personnel et les effectifs au plus juste du démarrage de la piscine. De toute façon, ça n'évoluera pas si les recettes ne sont pas en accord avec ça. Là, c'est tout à fait examiné et conçu en fonction de ce qu'on a pu observer dans d'autres piscines. Je voudrais quand même rappeler que Noémie Ringuet — c'est encore une jeune femme, dis donc ! On aime bien confier des responsabilités à de jeunes femmes. Elle a déjà été la patronne d'une piscine et elle connaît parfaitement son sujet. Tout à fait. Alors, il y avait monsieur Delaune et, ensuite, monsieur Moretti.

Fabrice DELAUNE : Merci. Félicitations ! Vous avez déjà répondu à ma question, en partie. C'était justement sur l'utilisation de l'eau de la piscine, donc vous avez répondu à ça. Je voulais justement profiter de ça pour faire un pas de côté sur cette question. Le sujet de la préservation de la ressource en eau est assez prégnant dans l'actualité actuellement. Donc, cette piscine sera un lieu d'accueil et de fraîcheur ouvert au plus grand nombre dans le changement climatique actuel. Dans ce contexte, rapport aux différentes rencontres sur le PLU, il avait été abordé la restriction du remplissage des piscines privées existantes et voir, éventuellement, la limitation de constructions de piscines individuelles. Est-ce que c'est envisagé, actuellement, au sein de la municipalité ?

Jean-François EGRON : Je dois avouer qu'à Cenon, la 197e commune la plus pauvre, il n'y a que les propriétaires, certains, qui ont des piscines. Je suis propriétaire et je n'ai pas de piscine. Je ne sais pas. Non, on n'a pas envisagé ça, encore, à l'heure actuelle. Mais il est évident que si les dérèglements climatiques devaient prendre plus d'ampleur, ça ferait peut-être partie des mesures qui seraient nécessaires à prendre. Alors, Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : Vous avez parlé de trois communes qui avaient signé pour utiliser la piscine. C'est les écoles des communes, j'imagine.

Jean-François EGRON : Tout à fait.

Fabrice MORETTI : Et deux autres qui frappent à la porte. Est-ce que vous pouvez nous citer les communes ?

Jean-François EGRON : Non, je vous l'ai dit.

Fabrice MORETTI : Elles ont signé. Au moins les trois.

Jean-François EGRON : Non. Vous me permettrez de faire en sorte que le jour de l'inauguration, nous puissions révéler à tout le monde qui sont ces communes. Vous verrez, ce sera très bien. Quant aux autres, elles frappent à la porte. Si elles frappent à la porte, c'est qu'elles n'ont pas signé, donc je ne vais pas les nommer. Je suis prudent maintenant. Il y en a qui ont frappé à la porte, qui sont entrées, mais qui sont ressorties de suite, donc je fais attention.

Fabrice MORETTI : Je parlais juste de ceux qui avaient signé. Quand on signe, on s'engage.

Jean-François EGRON : Oui. Accordez-moi un petit plaisir. C'est mon plaisir de leur laisser la parole le jour de l'ouverture. Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Complexe Aqualudique du Loret : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Après 7 années sans équipement aquatique sur le territoire, le complexe aqualudique Elodie Lorandi va ouvrir ses portes au public en juillet 2023. Afin de garantir un haut niveau de qualité de service, le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) est l'organe essentiel de l'établissement.

Ce document prévoit l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation et de planification des secours.

Il a pour objectif de prévenir les accidents liés aux dites activités par une surveillance adaptée aux caractéristiques de l'établissement, de préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieurs, de préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Il doit être transmis au représentant de l'Etat deux mois avant l'ouverture de l'établissement. Le POSS est un document en constante évolution qui doit être modifié régulièrement en fonction des besoins et de l'évolution de la législation. Il est donc prévu que Monsieur le Maire puisse le modifier, via décision du Maire, et en rendra compte lors de la réunion du conseil municipal la plus proche.

Ceci étant exposé,

Vu, l'article A322-12 et suivant du Code du Sport ;

Vu, l'article D322-16 du Code du Sport issu du décret 2016-281 du 8 mars 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;

Considérant l'ouverture du complexe aqualudique de Cenon Elodie Lorandi à partir du mois de juillet 2023 ;

Considérant la nécessité de transmettre au représentant de l'Etat le POSS deux mois avant l'ouverture de l'établissement ;

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours joint à la présente délibération ; autoriser Monsieur le Maire à apporter les modifications nécessaires à ce plan via décision du Maire.

Jean-François EGRON : Merci beaucoup. Oui, tout à fait. Est-ce que vous avez des questions sur ce plan d'organisation ou sur la délibération ? Non ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

MOTIONS

Jean-François EGRON : C'est bon, je l'ai. Monsieur Moretti. Oui, je vous en prie.

Fabrice MORETTI : Je vous avais envoyé aussi une proposition de motion sur la ZFE.

Jean-François EGRON : Tout à fait. Mais la ZFE, le débat est métropolitain. Il n'est pas municipal.

Fabrice MORETTI : Des fois, on prend des motions avec des débats au Parlement. Je ne vois pas trop la réponse.

Jean-François EGRON : Écoutez, Monsieur Moretti, si vous voulez lire votre motion sur la ZFE, vous la lirez.

Fabrice MORETTI : Non, ce n'était pas le but. Je vous l'ai envoyée — d'ailleurs, je l'ai envoyée à monsieur Delaune et madame Héraud — pour qu'on puisse partager cette motion. Quand on a eu la réunion sur la ZFE, ici, sur la commune, il y a bien un impact. Donc, c'est pour ça qu'on vous avait proposé cette motion.

Jean-François EGRON : Tout à fait, monsieur Moretti. Mais il y a des éléments de votre motion que je ne partage pas et que nous ne partageons pas.

Fabrice MORETTI : Vous la mettez au vote et vous voterez contre. Ce n'est pas le problème.

Jean-François EGRON : Lisez votre motion et on verra ce qu'on en fait, après, derrière.

Fabrice MORETTI : Ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Jean-François EGRON : Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Fabrice MORETTI : C'est incroyable.

Jean-François EGRON : Vous la lisez ou vous ne la lisez pas. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Vous l'avez envoyée. Je vous respecte en disant que vous pouvez la lire. Vous me dites que vous ne la lisez pas. Alors, je ne sais pas.

Fabrice MORETTI : C'est vous qui lisez les motions d'habitude. Personne ne lit les motions.

Jean-François EGRON : Ah ! Non. C'est les porteurs des motions.

Fabrice MORETTI : OK. Je la lirai alors. Ça marche.

Jean-François EGRON : Oui. Madame Chapron.

Claudine CHAPRON : Merci, monsieur le maire. Je suis désolée, mais sur un principe démocratique, auparavant, la minorité disait toujours qu'il n'était pas question de débattre sur une motion si elle n'était pas proposée en amont. Je n'ai rien vu de tel, donc je suis désolée, mais je ne prendrai même pas part à quoi que ce soit sur cette question-là.

Jean-François EGRON : Oui, c'est votre avis. Je crois que là, la ZFE, encore une fois, et ce qu'a soulevé monsieur Moretti et qu'il va lire, c'est un débat métropolitain. Métropolitain ! Ensuite, il y a des remarques qui concernent l'État, d'ailleurs. Je ne vais pas faire le débat là où il n'y a pas le débat. Vous lirez votre motion. Nous voterons ou nous ne voterons pas. Puis c'est terminé. On va d'abord lire la motion sur la carte scolaire, si vous voulez bien. Le projet de carte scolaires pour la rentrée de 2023. Oui, pardon. Oh ! pardon, c'est Alexandre. Vas-y, Alexandre. Excuse-moi. Je suis parti, là ! Je suis chaud bouillant.

Alexandre MARSAT : Tu étais très bien lancé. C'est parti. Je prends le relais, alors. Merci, Monsieur le Maire.

1. Motion relative à la fermeture d'une classe dédoublée CP/CE1 à l'Ecole Élémentaire René Cassagne

Le projet de carte scolaire pour la rentrée de 2023, présenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.), prévoit, pour la ville de Cenon, la suppression d'une classe dédoublée CP/CE1 à l'école élémentaire René Cassagne, en plein cœur du quartier Palmer.

Considérant le quartier Palmer, classé en zone de quartier prioritaire par la Politique de la Ville, ayant pour orientations prioritaires la réussite éducative et scolaire en favorisant la réussite scolaire de tous les écoliers ;

Considérant le dispositif cité éducative, obtenu par la ville de Cenon, visant à intensifier les prises en charges éducatives de l'enfant et du jeune dans les quartiers prioritaires comme Palmer ;

Considérant la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale et des élèves du fait des différentes réformes successives qui se sont traduites par la réduction des moyens alloués, en particulier en ressources humaines ;

Considérant les données statistiques (CABINET KPMG) qui témoignent du dynamisme démographique et économique de la commune ;

Considérant que la décision de fermer certaines classes va alourdir le nombre d'élèves accueillis dans les autres et détériorer la qualité de l'enseignement ;

Considérant que la décision de fermer certaines classes va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles ;

Nous, élus du Conseil Municipal de Cenon, refusons par la présente motion, la fermeture de la classe dédoublée de l'école René Cassagne prévue à la rentrée 2023 et demandons à la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves, d'autant plus en quartier prioritaire de la ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette motion.

Jean-François EGRON : Merci, Alexandre. Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur ce sujet ? Monsieur Commarieu. Fabrice Delaune, en sachant que... oui, allez-y. Je dirai après. Allez-y, monsieur Commarieu.

Olivier COMMARIEU : Juste une petite remarque sur cette motion. Il est fait référence dans la motion de l'étude KPMG, le McKinsey des collectivités, qui a bien fourni un rapport qui nous a été présenté en commission. Et, justement, ce rapport présente les mêmes conclusions que la situation que nous vivons actuellement. À savoir, une baisse de la population des élèves dans le secteur du Haut Cenon et une explosion dans le Bas Cenon. Aujourd'hui, l'Éducation nationale fait exactement ce qui est décrit dans le rapport. Elle ferme une classe dans le Haut et en ouvre une dans le Bas Cenon, à Maumey. Donc, à un moment, il faut être cohérent. Il est évident que cette motion va dans le sens du bien-être des élèves et c'est cela qui prime. Mais attention à bien être cohérents, et à être alignés avec la situation que vous connaissez depuis longtemps de par ce rapport que vous aviez commandé il y a quelques années, et les postures que nous devons prendre collectivement. Si on veut être cohérents, et ça, c'est juste peut-être un petit aparté, je propose qu'il faudrait, quand même, supprimer le passage concernant l'étude KPMG qui pourrait, justement, justifier la fermeture de cette classe. Et ce serait contraire au but, évidemment, recherché par cette motion.

Jean-François EGRON : Oui, mais on est cohérents, Monsieur Commarieu. Je donnerai la parole à monsieur Delaune, après. On est totalement cohérents. D'abord, pourquoi ? D'abord, il y a plusieurs études qui ont été faites sur les projections en termes de démographie d'élèves, que la première n'était pas très sérieuse, que celle-ci démontre une démographie qui bouge de manière globale sur la ville. Deuxièmement, sur le quartier Palmer, qui est le quartier en renouvellement urbain avec la population la plus fragile. De quoi s'agit-il ? D'une classe dédoublée à 15. Vous savez combien il manque d'élèves pour la boucler ? Trois. On ferme une classe pour trois élèves. Derrière, il y a des choses qui vont se passer parce qu'on a démoli. C'est pour ça qu'il y a aussi des conséquences qui sont liées à la démolition et à la vacance de logements. Quand les gens vont revenir, on les met où les élèves ? D'autre part, effectivement, il y a des mouvements de population qu'on n'avait pas forcément prévus. Je pense à Michelet où il y a des classes fermées sur lesquelles vous avez vu, on ne s'est pas exprimé de la même manière parce que les moyens pour les dédoublements et ce qu'il se passe dans l'école par rapport à un public scolaire particulièrement fragile, sont restés à peu près à moyens constants. Donc, on a encaissé la fermeture, mais ça n'a pas dégradé les choses. Là, on va fermer une classe. Fermer une classe. Ça veut dire que plutôt que d'en avoir 13, on va aller surcharger une autre. Vous trouvez que pour les élèves qui sont les plus en difficulté, c'est une bonne solution ? Je sais qu'on ne sera pas d'accord. Vous soutenez le Gouvernement qui a décidé... Je vous ai écouté. Vous soutenez le Gouvernement qui a décidé de ne pas donner les moyens à une ville qui est très en difficulté. Mais oui, c'est ça la vérité. Vous ne voulez pas l'entendre, mais c'est ça. Donc, on a des avis divergents là-dessus. On est tout à fait cohérents. Et je vais écouter monsieur Delaune. Mais vous faites ce que vous voulez. On a un désaccord. Je ne sais pas ce que vous allez voter, donc je respecte votre vote. Je respecte votre position. Vous me dites juste : "Vous n'êtes pas cohérents." Je vous montre la cohérence qu'il y a dans notre démarche intellectuelle. Deuxièmement, vous m'avez, effectivement, fait part d'un seul paragraphe. Je l'ai bien entendu. Vous en avez donné votre position. Je vous donne la mienne. Je donne, maintenant, la parole à monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Merci. Je n'aurai pas cette incohérence gouvernementale macroniste. Je serai entièrement d'accord avec cette motion.

Jean-François EGRON : D'accord. Après, j'entends ce que vous dites. Ce qui est important, monsieur Commarieu, et ce qui est important pour tout le monde — et je conclurai là-dessus —, c'est de nos enfants qu'il s'agit. On s'est battus comme des chats maigres pour avoir la qualification cité éducative. Les risques qu'il y avait, c'est que — on arrive au bout, mes chers collègues — derrière, la qualification de réseau d'éducation prioritaire n'avait plus de sens quant aux moyens qui étaient donnés sur notre territoire. S'il n'y avait pas eu la cité éducative, ça aurait été pire. La situation aurait été pire. Voilà pourquoi on s'est battus. Et on s'est battus particulièrement pour ce quartier, parce que c'est le quartier le plus difficile, avec le plus de souffrance, le plus d'incivilités aussi, mais c'est normal parce que c'est les quartiers qui subissent ce genre de choses là. Alexandre Marsat.

Alexandre MARSAT : Merci, Monsieur le Maire. Une précision par rapport aux études du cabinet qui nous a accompagnés. D'abord, ce n'est pas le McKinsey des collectivités locales. On n'en est pas là. Le Gouvernement que vous soutenez, le président que vous soutenez les ont utilisés à merveille et continuent de le faire. Ce n'est pas notre cas. En revanche, parfois, il faut être accompagné par des expertises et c'est ce que nous avons fait. C'est ce qui vous a été présenté en commission. On n'a pas parlé du Bas Cenon et du Haut Cenon. On parle de scénario bas et de scénario haut. Ce n'est pas la même chose. Certes, on a une collectivité où il y a un bas et un haut, mais là, c'est des scénarii quand on parle de bas et de haut. Par ailleurs, quand bien même, Monsieur Commarieu, quand bien même, il y aurait cette question de haut et de bas, comme l'a expliqué monsieur le maire par rapport au plafond des 15 élèves en classe dédoublée. C'est 15, donc l'Éducation nationale peut aller au plafond de 15. Sauf que dans cette école-là, dans ce quartier-là, comme on l'explique dans la motion, 15, c'est trop. On veut de meilleures conditions pour ces enfants-là. Ça, c'est notre cheval de bataille. Par ailleurs, ce n'est pas une posture. Vous avez parlé de posture. Ce n'est pas une posture. C'est une position. Une position politique que l'ensemble des groupes de la majorité a été défendre auprès des parents et des enfants, à plusieurs reprises, à l'école René Cassagne.

Jean-François EGRON : Écoutez, je conclus rapidement. Merci, Alexandre, pour ces précisions tout à fait nécessaires. Et puis encore une fois, c'est nos enfants et de ce quartier-là, je préfère les voir accompagnés de manière correcte, mettre tout ce qu'il faut et ça fait partie aussi du programme estival que l'on fait pour éviter que des enfants de 10 ans continuent à être des Choufs comme on dit. Parce que quand ils dévient là-dessus, c'est trop tard. Ça veut dire que derrière, ils sont en rupture avec le milieu scolaire, on ne les voit plus et quand on ne les voit plus, c'est trop tard. Donc nous, on préfère rester à leur côté, les avoir, leur donner tous les moyens de la réussite scolaire. Je vous présente donc cette motion au vote. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Qui est pour. Je vous remercie, tous collectivement. Monsieur Commarieu, c'est quoi votre vote ?

Olivier COMMARIEU : Je ne prends pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Jean-François EGRON : D'accord. Très bien. Monsieur Moretti, je vous cède la parole.

Fabrice MORETTI : La ZFE, c'est un problème. Et comme depuis tout à l'heure, vous parlez du président, je rappelle juste que la loi sur la ZFE, c'est bien le président qui la porte, personne d'autre. Et je tiens juste aussi à signaler que des manifestations pour des fermetures de classes, on en a fait quelques-unes sur la commune et ce n'était pas le président actuel qui fermait des classes, il y avait même sous la présidence de François Hollande des fermetures de classes. Donc maintenant que le petit préambule a été fait, puisqu'on était là-dessus, vous pouvez opiner de la tête, mais depuis tout à l'heure, c'est comme ça.

Jean-François GRON : On est sur la ZFE.

Fabrice MORETTI : Mais c'était pour expliquer les choses.

Jean-François EGRON : Oui, mais on en a fini. C'est la ZFE.

2. Motion du Groupe « Ensemble pour Cenon » relative à la future mise en œuvre d'une ZFE métropolitaine

Nous sommes d'accord qu'il faut concilier l'urgence sanitaire indiscutable et l'acceptabilité des citoyens-automobilistes, nous l'avons remarqué et entendu lors de la réunion ZFE.

Il ne faut pas oublier les habitants de notre commune qui seront touchés par la mise en œuvre étant entièrement dans le futur périmètre. Il est donc indispensable d'anticiper cette nouveauté et notamment sur le plan financier. En effet, des aides sont prévues mais les restes à financer paraissent encore élevés voire trop élevés pour beaucoup de familles. Les ménages qui sont aujourd'hui en difficulté ne doivent pas plongés dans la grande difficulté. Les aides doivent être revues et augmentées si on souhaite un taux de conversion plus important.

Concernant les stations de recharge, il faut que notre commune soit plus dotée afin de favoriser les recharges rapides permettant de fluidifier les files d'attente importantes qui sont déjà observables dans certaines régions. Et que dire des habitants cenonnais dans les grands ensembles, comment pourront-ils changer de véhicules et les recharger efficacement.

Nous redemandons la possibilité d'étudier sérieusement la modulation horaire. Il faudrait exclure les week-ends et les horaires de nuit. Cela permettrait notamment de répondre aux problématiques des travailleurs de nuit qui ne disposent pas d'offre alternative de transports en commun et qui sont bien dans l'impossibilité de changer de véhicule pour des raisons financières.

Il est indispensable d'instaurer un pass annuel de 12 dérogations qui permettra aux Métropolitains, comme aux non-Métropolitains, de venir dans la ZFE 12 fois dans l'année. Doit s'y ajouter un pass permanent dérogatoire pour tout ce qui concerne les rendez-vous de santé, les urgences, les suivis de soin, l'accès aux Maisons de Santé, indépendamment donc du pass annuel.

Nous, élus du Conseil Municipal de Cenon, demandons au Président de Bordeaux métropole d'intégrer ces quelques remarques afin d'aider nos concitoyens à changer leur véhicule.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette motion.

Fabrice MORETTI : Je précise juste, Monsieur le Maire, que vous avez reçu cette motion et que je n'ai pas forcément toutes les adresses mail. Donc, je m'adresse au maire, charge à vous de la distribuer, de la transférer ou pas. Donc si certains n'ont pas reçu la motion, j'en suis désolé, mais moi, je m'adresse au maire et c'est à vous de faire ce qui vous semble bon de faire, me semble-t-il.

Jean-François EGRON : C'est la raison pour laquelle j'ai respecté votre parole et je vous ai permis de la lire pour que nous en prenions connaissance. Deux remarques de ma part. D'abord, la première, c'est que vous faites des remarques au mauvais endroit. C'est pour ça qu'elle n'est pas opportune ici, à la commune, c'est la Métropole qui met en œuvre la ZFE. Donc, je vous invite à faire la même chose que vos collègues de la Métropole, comme je l'ai fait d'ailleurs, c'est de faire des vœux ou des remarques au président de la Métropole et pas à la commune de Cenon. La commune de Cenon, par mon intermédiaire, je les ai fait des remarques qui sont d'ailleurs pour certaines qui vous reprennent ce que vous avez dit, c'est-à-dire pour le reste à financer, en sachant derrière que le plus grand responsable du reste à financer, c'est l'État. On ne peut pas mettre une mesure après en disant qu'il faut que les autres paient, parce que la liste est longue. Le Ségur de la santé, on prend la décision, c'est les collectivités qui paient. La ZFE, on prend la décision, c'est les collectivités qui paient. Non ! C'est les collectivités, l'État, tous les partenaires. Parce qu'il ne faut pas, et j'ai eu l'occasion de le dire à Bordeaux Métropole, qu'une partie des habitants de Cenon paient la double peine. C'est-à-dire que qu'est-ce qu'on a ? On a ceux qui ont les moyens, ceux-là, ils vont pouvoir aller avec leur véhicule. On a ceux qui travaillent dans le secteur, ceux-là, ça va aller. Et puis après, on a les autres. Quel est le problème ? 70 % de l'emploi se trouvent sur la rive gauche parce que jamais on n'a voulu et là, la Métropole... Oui, oui, oui. Si on peut citer des noms, on va en citer des noms pour les opérations d'intérêt métropolitain. Mais là, c'est les présidents. Écoutez, celui qui a pris conscience de la difficulté, j'espère beaucoup trop tard, s'appelait Alain Juppé. Il est parti malheureusement avant d'avoir réglé le problème pour lui. Maintenant, on en hérite et il faut le faire. 70 % de la population va de l'autre côté parce que l'emploi est de l'autre côté. Nous avons la chance, grâce à Alain Anziani, d'avoir une opération d'intérêt métropolitain. Ça va nous permettre de développer, je l'espère, l'emploi sur l'arc de la rive droite, parce qu'il faut que ce soit l'arc de la rive droite qui en profite, sinon ça ne sert à rien. Troisième élément, qui a besoin de ça ? Le travailleur pauvre, parce que ce n'est pas celui qui aurait ça, il ne peut pas se payer une voiture. Celui qui est au-dessus peut se la payer. C'est le travailleur pauvre. Le travailleur pauvre, on va lui dire : "Mais mon petit gars, tu vas changer de bagnole sinon tu ne peux pas rentrer dans la ville." Et celui-ci n'a pas les moyens de ça. Et donc, effectivement, il faut que les aides entrent en ligne de compte. Bordeaux Métropole va y aller, mais ça ne suffit pas. Le Delta, il est trop important. Une voiture électrique d'occasion, il y a quelque temps, ça coûtait encore entre cinq et 6 000 euros, mais là, il faut compter sept à 8 000 euros. On estime aujourd'hui que les travailleurs pauvres peuvent se payer une voiture thermique de 2 000

à 2 500 euros. Voilà le delta et donc là, il faut le compenser. Sinon, jamais ils ne l'obtiendront. Sur tout ce qui concerne les horaires et les pass, c'est à la métropole qu'il faut le dire, c'est là que c'est discuté, ce n'est pas ici. On a eu l'occasion d'avoir le débat, vous y avez participé d'ailleurs, sur les bornes. Moi aussi, je m'inquiète pour l'habitat collectif parce que c'est là où se trouve le plus gros problème. Sur l'habitat collectif qui relève des opérations ANRU, j'ai eu une réponse de certains bailleurs qui me disent : "On a passé les gaines." Oui, mais après ? Alors après, ce n'est pas ni la Métropole ni les bailleurs qui sont des opérateurs de bornes électriques, il y a des opérateurs spécifiques. Mais là, quand je pose la question aux bailleurs, ils me disent : "Oui, mais, vous savez, c'est comme les antennes hertziennes, si vous vouliez l'avoir, il fallait que ce soit les habitants qui la demandent." Eh bien, on me fait la même réponse. Ce pour quoi j'ai saisi, moi, le président de la Métropole pour dire : "Si la Métropole n'aide pas les habitants en sollicitant les bailleurs eux-mêmes, je crains qu'il ne se passe pas grand-chose." Parce que tous ceux qui se rappellent des combats pour les antennes hertziennes ou pour les antennes satellites savent combien ça a été compliqué puisque les bailleurs ne voulaient qu'une seule antenne et alors vous n'avez qu'à vous débrouiller. Il a fallu se battre pour avoir la grande antenne et que tout le monde puisse en profiter. Là, ça va être le même sujet. Effectivement, on ne peut pas demander aux personnes qui ont les salaires les plus fragiles de dire, tu n'as qu'à prendre une voiture électrique, tu la chargeras où tu pourras. La commune a déjà commencé sur la Place François Mitterrand, vous avez trois bornes de recharge. On va essayer d'en mettre le plus possible dans la commune, mais nous seuls ne répondrons pas à la demande, sachant que François Mitterrand, c'est quand même Palmer, les quartiers les plus difficiles, mais ça ne suffira pas. Donc, il faut effectivement investir globalement. Pour terminer, je vous le dis, cette motion, mon groupe et moi, nous ne la voterons pas, non pas parce qu'elle ne soulève pas de vrais sujets, mais qu'elle correspond à une interpellation de Bordeaux Métropole. Max Guichard.

Max GUICHARD : Oui. Je voterai contre la ZFE, je ne vote pas contre la proposition de Monsieur Moretti. Je vote contre la ZFE pour les raisons que vous avez développées Monsieur le Maire, et qui sont quelque peu développées aussi dans cette pétition. Donc, je suis contre la ZFE.

Jean-François EGRON : Très bien. Alexandre Marsat.

Alexandre MARSAT : Très rapidement, on est évidemment le groupe écologiste pour la ZFE. En revanche, cette motion, elle vient peut-être un petit peu trop tôt en réalité, parce que tout est en train d'être discuté dans toutes les métropoles d'ailleurs, et ça me permettra de rebondir sur autre chose. Quel critère ? Quel âge aussi selon les critères ? Quelles vont être les aides aussi ? Il faut identifier les personnes. Souvent on dit, Crit'Air 5, ça représente beaucoup de monde. Forcément, ça dépend des communes. Cenon n'est pas Bouillac. Donc, il faut regarder aussi dans le détail. En tout cas, ce qui est sûr, c'est que oui, c'est une décision de l'État qui est une décision intéressante et pertinente de l'État. En revanche, comme souvent, quand l'État renvoie vers les collectivités territoriales, c'est pour amener de la conflictualité. Parce qu'après, ça va être aux collectivités locales d'expliquer ce qui a été fait et qu'elles n'ont pas pu aller jusque-là parce qu'elles n'en avaient pas les moyens. Donc encore une fois, l'État, en se tournant vers les collectivités territoriales, amène de la conflictualité dans la société et c'est bien le gouvernement qui amène de la conflictualité dans la société aujourd'hui.

Jean-François EGRON : Absolument. Dernière intervention Monsieur Moretti.

Fabrice MORETTI : Je suis le porteur de la motion, donc effectivement, c'est bien que je puisse compléter.

Jean-François EGRON : Mais bien sûr.

Fabrice MORETTI : J'aime bien qu'on prépare les choses un peu avant, parce que vous dites, Monsieur Marsat, aujourd'hui, elle arrive peut-être un peu tôt parce qu'on est en pleine discussion. Mais si on n'amende pas les discussions aujourd'hui, le problème, c'est qu'on va se retrouver avec des éléments qui ne seront plus discutables après, et peut-être même qu'on ne pourra pas les remettre en question. D'où notre position de proposer ça un petit peu plus tôt. Voilà pourquoi on s'est proposé de vous faire passer cette motion. La deuxième remarque que j'ai à vous formuler, c'est que vous êtes pour la ZFE, mais finalement vous n'êtes pas forcément pour puisque vous dites après, presque dans la même phrase qu'on fera porter la responsabilité par les métropoles. Soit on est pour et on va au bout, soit on est contre, ou on s'abstient, ou on est plus nuancé que ça.

Fabrice MORETTI : Attendez, excusez-moi, je termine. Depuis que l'on intervient, apparemment, quand on n'est pas d'accord avec vous, on attend.

Jean-François EGRON : Non, mais terminez.

Fabrice MORETTI : On a bien compris.

Jean-François EGRON : On était bien pour la relation, pour continuer là.

Fabrice MORETTI : Après, Monsieur le Maire, je ne comprends pas votre position de dire, on ne va pas prendre part au vote de cette motion ou bien on va voter contre. Il y a plusieurs raisons. D'abord, la première raison, c'est que la plupart des arguments que vous avez avancés touchent les Cenonnais et Cenonnaises. Donc, pour moi, la motion, elle n'est pas complètement illogique puisque dans le déroulé, il y a beaucoup de choses qui parlent de la position des Cenonnaises et des Cenonnais. Là où je vous rejoins, c'est que ceux qui en ont les moyens pourront changer de voiture s'ils le veulent, parce que ça dépend de la voiture que l'on a aujourd'hui. Vous, vous avez peut-être une Crit'Air 1 ou 2, donc vous pourrez rentrer dans la ZFE.

Jean-François EGRON : Poursuivez.

Fabrice MORETTI : Je croyais qu'on était en capacité d'écourter, mais je pense que...

Jean-François EGRON : Vous savez, moi, je poursuis parfois dans des conditions difficiles.

Fabrice MORETTI : C'est vrai. Mais moi, je ne suis pas maire. C'est ça la différence.

Jean-François EGRON : Bien sûr.

Fabrice MORETTI : Bon, je continue mon raisonnement, parce que je trouve que c'est quand même vachement important. Vous parlez des travailleurs pauvres, vous connaissez tous ici, mais tous des travailleurs qui ne sont pas encore pauvres, mais qui vont avoir de plus en plus de difficultés et notamment dans le cadre de la mise en place de cette ZFE. Quand vous avez un reste à financer de 7 000 euros ou de 8 000 euros aujourd'hui, avec les éléments que nous avons, peut-être qu'ils évolueront si on les fait évoluer. Ça va être très compliqué quand même. Et il n'y a pas que des travailleurs pauvres comme vous dites. L'autre soir, à la réunion de la ZFE, vous y étiez. Madame Bichet d'ailleurs est venue nous parler de la ZFE, elle a emprunté une voiture pour venir. Vous lui rappellerez qu'il y a un tram qui amène tout le monde devant la mairie. Il y a une dame qui lui a dit : "Mais moi, je suis une petite rouleuse, c'est-à-dire je roule moins de 2 000 kilomètres par an. Ça, c'est un véritable sujet. On ne va pas forcer cette personne à changer de voiture. Deuxièmement, il y a des gens qui, aujourd'hui, ont un reste à vivre qui n'est pas sur les éléments dont vous parlez, c'est-à-dire pas des travailleurs pauvres, mais la limite, elle n'est vraiment pas loin. Comment voulez-vous que ces gens-là financent 7 000 euros pour changer une voiture ? C'est impossible. Donc oui, je suis d'accord avec vous, Monsieur Marsat, c'est peut-être un peu tôt. Mais franchement, la négociation, il faut la mener bien avant. Parce que souvent, quand les choses tombent, vous ne pouvez plus les négocier. Alors si vous ne voulez pas prendre part au vote sur la ZFE, ça vous regarde. Mais franchement, il me semblait avoir participé ou même avoir négocié, discuté, échangé sur des motions qui ne touchaient pas le conseil municipal. On est bien d'accord. Je ne vais pas refaire le débat, mais sur les retraites, on a discuté pendant au moins 45 minutes, ce n'était pas ici que le projet se décidait. La ZFE, même si ce n'est pas ici que ça se décide, les incidences toucheront des habitants de notre commune. Voilà pourquoi on vous a proposé cette motion.

Jean-François EGRON : Monsieur Moretti, je prends cette motion comme un apport au débat sans aucun problème. Sur les arguments, certains, je les ai portés il y a un bon moment maintenant, dès le début des discussions. Donc, le débat, il est ouvert à la Métropole depuis longtemps. Troisièmement, j'espère que vous avez entendu le président Anziani, parce qu'on lui dit, c'est 2025. Mais c'est 2025, si on est prêts. S'il y a des difficultés, il faudra bien les régler, on ne va pas rester au milieu. Quatrièmement, ce n'est pas la commune de Cenon qui va régler le problème du financement du reste à charge. Donc ce n'est pas lieu. Monsieur Delaune.

Fabrice DELAUNE : Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été portés, que je rejoins sur la démarche écologique qui est présentée en réponse à la motion qui nous est proposée. Mais pour les travailleurs pauvres, il y avait une proposition qui existe et qui est dans le programme de L'Avenir En Commun de la France insoumise, c'est la gratuité des transports publics. Et ça, on n'y est pas encore et c'est dommage, ça pourrait être dans cette discussion.

Jean-François EGRON : Très bien.

Alexandre MARSAT : Non, mais il y a quelque chose. On ne relance pas le débat.

Jean-François EGRON : Non, non, ne relancez pas le débat, s'il vous plaît.

Alexandre MARSAT : Les arguments, Monsieur Moretti, j'en partage beaucoup, comme je partageais votre intervention préliminaire au conseil municipal tout à l'heure sur le respect. Je ne trouve pas acceptable l'attaque ad hominem que vous faites de votre collègue, Claudine Bichet, élue à Bordeaux Métropole et à Bordeaux. On n'attaque pas comme ça une élue dans une autre collectivité en donnant des éléments qui pourraient relever de sa vie privée. Ce n'est pas acceptable.

Jean-François EGRON : On arrête, là maintenant. On va passer au vote. Trois solutions pour le vote. Moi, je vous le dis, effectivement, s'opposer ce serait quand même particulier, je ne prendrai pas part au vote. Donc vous pouvez ne pas prendre part au vote. Alors, stop ! Qui ne prend pas part au vote ? Bien. Qui s'oppose ? Un opposant. Qui est pour ? Voilà. On a fini le débat.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2 Oppositions

M. GUICHARD, J. RINGOT (par procuration)

26 Ne Prend Pas Part au Vote

J-F EGRON, M. DAVID, L. MERJOU, D. ASTIER, H. LENOIR, J-M. SIMOUNET, F. ALVES, L. PERADON, M. HATTRAIT, C. KARA, H. GÜNDER, A. MARSAT, A. LAOUILLEAU, P. BUQUET, F. BERISSET, P. CLAVERIE, S. SENE (par procuration), L. ARMOËT, C. CHAPRON, M. CARVEL (par procuration), F. BARKA, I. LAFON, A. LEPINE (par procuration), S. SAIDANI (par procuration), L. RAINIER (par procuration), F. DELAUNE

Jean-François EGRON : Je vous remercie infiniment. Puis, on vous donnera le calendrier des rencontres avec l'accueil des nouveaux Cenonais, etc. Très bonne soirée, à bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 48.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Fernanda ALVES

Secrétaire de séance